

**PROCÈS-VERBAL - 20 JUIN 2017**

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance ordinaire tenue le 20 juin 2017 à 19 heures (19h00), dans la salle du conseil située au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

Étaient présents : Messieurs les conseillers: Sylvain Marinier, Grant MacKenzie, Jean Léo Legault et Serge Bossé, madame la conseillère Lise Gaudreau Régimbald, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Chalifoux.

Étaient également présents: monsieur Denis Savard, directeur général et Me Louise Boivin, directrice du Service juridique et greffière.

Était absent: Yvan Chen

**Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance.

**2017-06-361**

**Adoption de l'ordre du jour**

ATTENDU QUE

tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil ;

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout du point 14.6.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2017-06-362**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2017**

ATTENDU QUE

la directrice du Service juridique et greffière a remis une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2017 au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2017.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL (durée maximale de 15 minutes)**

**AGGLOMÉRATION**

2017-06-363

**Approbation du procès-verbal du conseil d'agglomération de la séance ordinaire du 16 mai 2017**

ATTENDU QUE

la directrice du Service juridique et greffière a remis une copie du procès-verbal du conseil d'agglomération de la séance ordinaire du 16 mai 2017, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve le procès-verbal du conseil d'agglomération de la séance ordinaire du 16 mai 2017.

**ADOPTÉE**

2017-06-364

**Régie incendie des Monts - Nomination des membres du conseil d'administration**

ATTENDU QUE

selon l'article 468.16 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville choisit son délégué parmi les membres de son conseil pour siéger au conseil d'administration d'une régie ;

ATTENDU QUE

selon l'article 468.23 de la *Loi sur les cités et villes*, un membre du conseil d'administration cesse d'en faire partie s'il perd la qualité de membre du conseil municipal en raison de laquelle il a été nommé.

ATTENDU QU'

une telle personne ne cesse pas d'occuper son poste à l'expiration de son mandat de membre du conseil municipal, pourvu qu'elle ait été réélue lors de l'élection après laquelle survient cette expiration et qu'elle ait fait dans le délai prévu après sa réélection le serment requis ;

Il est proposé Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil nomme monsieur Denis Chalifoux à titre de délégué du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts comme membre du conseil d'administration de la Régie incendie des Monts et, en cas d'absence de celui-ci, monsieur Kenneth Hague à titre de substitut.

**ADOPTÉE**

2017-06-365

**Centre sportif Damien-Héту - Installation de luminaires au hall d'entrée**

ATTENDU QUE

les luminaires du hall d'entrée du centre sportif Damien-Héту doivent être remplacés ;

ATTENDU QUE

l'achat des luminaires a été fait en 2016 ;

ATTENDU QU'

une demande de prix a été faite et que deux fournisseurs ont déposé des propositions de prix ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil entérine l'octroi du contrat pour l'installation des luminaires dans le hall d'entrée du centre sportif Damien-Héту à l'entreprise Steve Cloutier électricien inc. tel que proposé dans la proposition de prix datée du 11 mai 2017, et ce, pour un montant de 1 563,66 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 1-47-000-77-925 selon le bon de commande numéro LS\*1093.

**ADOPTÉE**

*Monsieur le maire Denis Chalifoux quitte la salle à ce point de l'ordre du jour, et monsieur Jean Léo Legault, conseiller le remplace pour présider la séance.*

2017-06-366

**Centre sportif Damien-Héту - Installation de luminaires au plafond au-dessus de la piscine**

ATTENDU QU'

une demande de prix a été faite pour le remplacement des luminaires de la piscine municipale ;

ATTENDU QUE

que trois fournisseurs ont déposé des propositions de prix ;

ATTENDU QUE

l'achat des luminaires a été fait ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil entérine l'octroi du contrat à la société «3096-0645 Québec inc. » pour le remplacement des luminaires de la piscine, pour un montant de 10 342 ,00 \$, incluant les taxes applicables, le tout selon la proposition de prix datée du 23 mai 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 1-47-000-77-925 selon le bon de commande LS\*1107.

**ADOPTÉE**

*Monsieur le maire Denis Chalifoux reprend son siège à ce point de l'ordre du jour et préside de nouveau la séance.*

2017-06-367

**Place Lagny - Dépense financière par le « fonds de roulement – Agglomération »**

ATTENDU QU'

il est nécessaire d'aménager le contour des jeux d'eau à la Place Lagny afin d'éviter que les enfants aient les pieds dans la boue ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil autorise les travaux d'aménagement du contour des jeux d'eau à la Place Lagny pour un montant approximatif de 15 000 \$ plus les taxes applicables ;

QUE cette dépense soit financée par le « fonds de roulement -Agglomération » et soit remboursée sur trois (3) ans, débutant en 2018.

**ADOPTÉE**

2017-06-368

**Centre sportif Damien-Héту -Travaux de plomberie pour l'entrée d'eau de la piscine**

ATTENDU QUE

l'entrée d'eau de la piscine doit être changée ;

ATTENDU QU'

une demande de prix a été faite et que deux fournisseurs ont déposé trois propositions ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil entérine l'octroi d'un contrat pour le remplacement de l'entrée d'eau de la piscine à la société « Groupe H2O inc. », tel que proposé dans la soumission 6316, datée du 11 mai 2017, et ce, pour un montant de 7 722, 53 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 1-47-000-47-927 selon le bon de commande numéro LS\*1077.

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION**

2017-06-369

**Vente du lot 45-38, rang 5 canton Beresford – Développement résidentiel du Domaine Mont-Catherine 4 Versants**

ATTENDU

l'entente ayant pour objet le redéveloppement d'un ancien projet de lotissement connu sous l'appellation « Domaine Château Bleu» conclue avec la société « 9311-3140 Québec inc » dans le cadre du plan de développement de l'emploi et de la politique économique de la Ville visant à inciter l'établissement de nouvelles familles sur le territoire de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;

ATTENDU QUE

cette entente vise à promouvoir un projet de développement résidentiel comportant des bâtiments résidentiels unifamiliaux isolés et jumelés à prix abordable et qui s'adresse à une clientèle de jeunes familles et de travailleurs, connu comme étant le Domaine Mont-Catherine 4 Versants ;

ATTENDU QUE

la société s'est engagée à construire une unité d'habitation à des fins de démonstration sur le lot numéro 45-38, du rang V, canton Beresford, et ce, dans un délai de 12 mois suivant la signature de l'acte de transfert par la Ville ;

ATTENDU QU'

il y a lieu de procéder au transfert de ce lot selon les termes et conditions de l'entente ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise la vente à la société « 9311-3140 Québec inc, » du lot numéro 45-38, rang 5 canton Beresford, au cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, au prix de 7 000 \$ plus les taxes applicables, le

tout selon les conditions édictées dans l'entente de développement précitée signée entre les parties le 27 mars 2015 ;

QUE les honoraires de préparation de l'acte et les frais de publications soient aux frais de l'acheteur ;

QUE le conseil autorise le maire et la directrice du Service juridique et greffière, ou en son absence le greffier-adjoint, à signer l'acte de vente tel que substantiellement présenté, préparé par Me Olivier Bergeron notaire.

#### ADOPTÉE

2017-06-370

#### **Octroi de contrat de services professionnels pour la représentation de la Ville, intimée dans les recours en contestation d'évaluation foncière**

ATTENDU

les nombreuses demandes de contestations d'évaluations semblables ;

ATTENDU QUE

le jugement pourrait créer jurisprudence ;

ATTENDU QUE

les évaluateurs de la MRC ont besoin d'être représentés par un avocat ;

ATTENDU

l'exception prévue à l'article 573.3.0.2 de la *Loi sur les cités et villes* qui permet d'octroyer un tel contrat de gré à gré ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil mandate Me Paul Wayland, de la firme Dufresne Hébert Comeau Avocats, pour représenter la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts dans les divers recours en contestation d'évaluation foncière déposés au Tribunal administratif du Québec par des propriétaires d'immeubles bornés au lac à la Truite.

#### ADOPTÉE

2017-06-371

#### **Octroi de contrat de services professionnels à Prévost Fortin D'Aoust s.e.n.c.r.l pour représenter la Ville dans un recours devant le tribunal**

ATTENDU QUE

madame Sarita Elman a déposé une demande pour transférer son dossier introduit devant la Cour du Québec, division des petites créances (dossier 700-32-700511-171), à la Cour supérieure ;

ATTENDU QUE

la demande introductive d'instance comprend des conclusions visant à rendre des ordonnances d'injonction permanente contre la Ville et qu'en conséquence il y a lieu de mandater un procureur pour représenter les intérêts de la Ville;

ATTENDU

l'exception prévue à l'article 573.3.0.2 de la *Loi sur les cités et villes* qui permet d'octroyer un tel contrat de gré à gré ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil mandate la firme Prévost Fortin D'Aoust, s.e.n.c.r.l. pour représenter la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts dans le recours intenté

contre elle par Sarita Elman dans le dossier 700-32-700511-171, se poursuivant en Cour supérieure ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer la dépense qui sera imputée au poste budgétaire approprié.

#### ADOPTÉE

2017-06-372

#### **Rescission des résolutions numéros 2015-04-202 et 2015-04-203 – Honoraires professionnels – Mise aux normes de l'alimentation en eau potable**

##### ATTENDU QUE

les firmes d'ingénieurs Stantec (anciennement Dessau) et WSP Canada (anciennement Genivar), ci-après appelées « le Consortium » ont obtenu de la Ville des mandats de services professionnels visant la réalisation des plans et devis (conception) et la surveillance des travaux de mise aux normes du système d'eau potable de la Ville ;

##### ATTENDU QUE

les mandats du Consortium consistaient notamment à concevoir un système de traitement des eaux fonctionnel ;

##### ATTENDU QUE

ces mandats comprenaient, entre autres, la conception d'une chaîne de traitement dont l'un des bassins prévoyait un traitement relié au charbon actif en poudre;

##### ATTENDU QUE

lors de la mise en opération du système de traitement, le traitement de l'eau par charbon actif en poudre n'a pu être mis en opération selon les directives du Consortium ;

##### ATTENDU QUE

cette problématique, liée au traitement par charbon actif, relèverait d'une mauvaise conception de ce bassin ;

##### ATTENDU QU'

aux termes de son mandat, le Consortium réclame à la Ville une somme de 91 558,16 \$, étant le solde des honoraires professionnels dus aux termes du contrat de services professionnels ;

##### ATTENDU QUE

le 21 avril 2015, la Ville adoptait les résolutions 2015-04-202 et 2015-04-203 et autorisait le paiement au Consortium de la somme de 92 960,85 \$ ;

##### ATTENDU QUE

ces résolutions s'inscrivent dans le cadre du versement d'une subvention par le gouvernement du Québec ;

##### ATTENDU TOUTEFOIS QUE

la Ville considère que le mandat du Consortium, visant la conception d'un système de traitement des eaux, n'est pas complété à ce jour puisque le bassin de traitement par charbon actif n'est toujours pas opérant ;

##### ATTENDU QUE

la Ville n'entend pas payer le solde des honoraires au Consortium, et ce, tant et aussi longtemps que le système de traitement des eaux ne sera pas pleinement fonctionnel ;

##### ATTENDU DE PLUS QUE

le Consortium refuse de terminer son mandat, en plus de n'offrir aucune collaboration quant aux solutions visant à résoudre la problématique du traitement au charbon actif ;

##### ATTENDU QUE

cette situation engendre, pour la Ville, des coûts supplémentaires pour fins d'expertises et de travaux, lesquels coûts seront en partie compensés à même les honoraires dus ;

EN CONSÉQUENCE DES ATTENDUS QUI FONT PARTIE INTÉGRANTE DE LA PRÉSENTE RÉOLUTION :

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts rescinde les résolutions numéros 2015-04-202 et 2015-04-203 visant les autorisations de paiement au Consortium Dessau/Genivar pour des honoraires professionnels, et dont le mandat n'est pas encore complété à ce jour.

**ADOPTÉE**

2017-06-373

**Évaluation des besoins actuels en internet haute vitesse**

ATTENDU QUE

certaines secteurs du territoire agathois n'ont pas de couverture adéquate en internet haute vitesse ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil confie à l'organisme FILAU Fibres Internet Laurentides la réalisation d'une évaluation des besoins actuels et futurs en internet haute vitesse pour le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, le tout sans frais pour la Ville.

**ADOPTÉE**

2017-06-374

**Prolongement de la conduite d'aqueduc sur le chemin de la Rivière – Financement par la réserve « Stabilisation taxe d'eau »**

ATTENDU QUE

des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le chemin de la Rivière sont à réaliser, mais non budgétés ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise une affectation de la réserve « Stabilisation taxe d'eau » (74-110-00-500) pour un montant approximatif de 30 000 \$ pour réaliser les travaux de prolongement de la conduite d'aqueduc sur le chemin de la Rivière ;

QUE cette dépense soit imputée au poste 44-000-23-720.

**ADOPTÉE**

2017-06-375

**Remise en place de la conduite de rétention Brissette pour les égouts – Financement par la réserve « Stabilisation taxes d'égout »**

ATTENDU QUE

des dépenses importantes, non prévues au budget, seront engagées suite à la sortie de sol de la conduite de rétention Brissette pour les égouts ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise une affectation de 100 000 \$ à même la réserve « Stabilisation taxes d'égout » (74-110-00-510) pour réaliser les travaux nécessaires à la remise en place de la conduite de rétention Brissette pour les égouts ;

QUE cette dépense soit imputée au poste 44-000-11-723.

**ADOPTÉE**

2017-06-376

**Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut – Campagne de financement annuelle 2017**

ATTENDU QUE

la « Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut » participe activement au financement nécessaire du Centre de santé et de services sociaux des Sommets afin de le pourvoir en équipements indispensables à la santé de la population de la région ;

ATTENDU QUE

le conseil désire donner un appui à la campagne de financement annuelle 2017 de la Fondation ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le versement d'une subvention de 1 000 \$ à la « Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut » dans le cadre de sa campagne de financement annuelle 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro DG\*178.

**ADOPTÉE**

2017-06-377

**Autorisation préalable -Souper-bénéfice « Prévoyance envers les aînés des Laurentides inc »**

ATTENDU

le souper-bénéfice de l'organisme « Prévoyance envers les aînés des Laurentides inc. » qui se tiendra le mercredi 21 juin 2017 à l'École hôtelière des Laurentides situé à Sainte-Adèle ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise les conseillers Grant MacKenzie et Lise Gaudreau-Régimbald à participer au souper-bénéfice de l'organisme « Prévoyance envers les aînés des Laurentides inc. » qui aura lieu le mercredi 21 juin 2017 à l'École hôtelière des Laurentides situé à Sainte-Adèle ;

QUE monsieur MacKenzie et madame Gaudreau-Régimbald soient autorisés à présenter respectivement une réclamation de déplacement pour les frais d'inscription et de kilométrage, laquelle doit être conforme aux politiques et dépenses afférentes à la Ville;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées au poste budgétaire numéro 02- 110- 00- 315.

**ADOPTÉE**



2017-06-378

**Subvention à la Commission scolaire des Laurentides dédiée à la Polyvalente des Monts -Suivi environnemental de la qualité de l'eau de la rivière du Nord**

ATTENDU QUE

les élèves de la Polyvalente des Monts effectuent pour la 11e année un suivi environnemental de la qualité de l'eau de la rivière du Nord ;

ATTENDU QUE

la protection de l'environnement fait partie des objectifs de la Ville ;

ATTENDU QUE

le conseil désire appuyer cette initiative ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accorde une subvention de 500 \$ à la Commission scolaire des Laurentides, dédiée à la Polyvalente des Monts pour leur projet de suivi environnemental de la qualité de l'eau de la rivière du Nord ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro DG\*182.

**ADOPTÉE**

2017-06-379

**Adhésion de la Municipalité du Village de Val-David à la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL)**

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité du Village de Val-David a manifesté son intention d'adhérer à la Régie intermunicipale des Trois-Lacs ;

CONSIDÉRANT QUE

l'article 15.1 de l'entente régissant les municipalités membres de la RITL autorise telles adhésions moyennant le consentement de toutes les municipalités déjà parties à l'entente ;

CONSIDÉRANT QU'

en vertu de l'article 15.5 de ladite entente, il y a lieu d'établir les conditions d'adhésion devant être consignées dans une annexe à être jointe à l'entente pour en faire partie intégrante ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte l'adhésion de la Municipalité du Village de Val-David, aux conditions suivantes, telles qu'elles apparaissent à la résolution numéro 434-06-2017 adoptée par la Régie intermunicipale des Trois-Lacs le 5 juin 2017 :

- 1.- Toutes les municipalités déjà parties à l'entente devront autoriser ces adhésions ;
- 2.- Ladite adhésion prendra effet le 1er janvier 2018 ; toutefois, le service de collecte et transport des matières résiduelles sur le territoire de Val-David ne débutera qu'à compter du 1er janvier 2019 ;
- 3.- La contribution financière exigible de la Municipalité du Village de Val-David au chapitre des immobilisations antérieures est de 58 940 \$ ;
- 4.- Une contribution au fonds de roulement de la RITL sera calculée au 1er janvier 2018 selon le mode de répartition des dépenses d'immobilisation de la Régie.

**ADOPTÉE**

2017-06-380

**Résolution d'intention de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts concernant la collecte des matières organiques**

CONSIDÉRANT

la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et le plan d'action 2011 – 2015 du Québec de bannir l'élimination de la matière organique putrescible d'ici 2020 ;

CONSIDÉRANT

la mesure 11 du Plan de gestion des matières résiduelles conjointes 2016 – 2020 des MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut qui vise l'implantation de la collecte des matières organiques sur l'ensemble du territoire pour le secteur résidentiel ;

CONSIDÉRANT

la demande de la MRC des Laurentides de connaître la date prévue du début de la collecte des matières organiques et des intentions de la municipalité de se joindre à l'appel d'offres regroupé pour faire l'acquisition de bacs bruns de 240 L, de mini-bacs de cuisine et de lot de sac de papier ;

CONSIDÉRANT

la demande de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) de connaître les intentions des municipalités membres qui prévoient débiter la collecte des matières organiques en 2018 sur leur territoire ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil avise la MRC des Laurentides et la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) de son intention d'implanter la collecte des matières organiques afin de desservir 100% des unités d'occupation de la ville et de débiter celle-ci au mois de mai 2018 ;

QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts se joigne à l'appel d'offres regroupé de la MRC des Laurentides qui sera publié à l'été 2017 pour commander 6 200 bacs bruns de 240L, 6 500 mini-bacs de cuisine de 7L et 6 500 lots de sac de papier (lot de 10 sacs) ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, laquelle sera financée par une affectation de la réserve « Stabilisation taxation matières résiduelles » (74-110-00-450).

**ADOPTÉE**

2017-06-381

**Projets financés par le « fonds de roulement – Ville »**

ATTENDU QU'

il y a lieu de réserver les sommes nécessaires à la réalisation de certains projets ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le financement à même les disponibilités du « fonds de roulement – Ville » des projets dont la liste ainsi que les montants attribués apparaissent à l'annexe ci-dessous ;

QUE ces projets soient financés par le « fonds de roulement- Ville » et remboursés selon les périodes indiquées tels que représentés à l'annexe ci-dessous, le tout débutant en 2018.

Projets	Montants	Périodes de remboursement
Achats de terrain pour fins de parcs – Parc de plein air (bassin de drainage du Petit Lac des Sables)	25 000 \$	5 ans
Aménagement d'un bureau au Service du Greffe	10 000 \$	2 ans
Terrain balle Pierre-Fournelle – Filet	10 000 \$	2 ans
Continuer d'améliorer la flotte de véhicules	289 000 \$	5 ans
Continuer d'améliorer les bâtiments de la Ville	200 000 \$	5 ans
Embellissement et pavoiement – Projet 1 – Mur de soutènement de la rue Demontigny	40 000 \$	5 ans
Embellissement et pavoiement – Projet 2 – Déplacer sentier Cap JEM	12 000 \$	3 ans
Embellissement et pavoiement – Projet 3 – Accès école Notre-Dame de la Sagesse	25 000 \$	5 ans
Réfection des rives des plages Major, Tessier et Sainte-Lucie – Ensablement	15 000 \$	3 ans
Bureaux des Travaux Publics – Aménagement	10 200 \$	2 ans
Éclairage de Noël	10 000 \$	2 ans
Sécurité des bâtiments – Diminuer l'entretien associé au vandalisme – Ajout de caméras de sécurité	40 000 \$	5 ans
Développement de l'activité industrielle – Projet 1 – Mise en place d'un accélérateur/incubateur industriel	50 000 \$	5 ans
Sécuriser un tronçon dangereux pour les piétons – Chemin de la Rivière	15 000 \$	3 ans
Stationnements municipaux non pavés	50 000 \$	5 ans
Mettre en place une méthode de travail sécuritaire pour les mécaniciens – Fosse mécanique et plate-forme de levage	110 000 \$	5 ans
Installation du module de cartographie Jmap de PG	30 000 \$	5 ans
Matériel informatique	50 000 \$	3 ans
Transfert au fonds de roulement « général » au fonds de roulement « informatique »	25 000 \$	-

#### ADOPTÉE

2017-06-382

#### **Octroi de contrat de services professionnels à Dunton Rainville s.e.n.c.r.l – Démolition de la salle de réception/piscine – 1, chemin Panorama**

##### ATTENDU QUE

le 18 mars 2009, monsieur Serge Amzallag et madame Zipora Milstain convenaient d'une entente ainsi que d'une transaction avec la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts concernant le Domaine Panorama, c'est-à-dire une propriété dont l'adresse est le 1, chemin Panorama ;

##### ATTENDU QU'

il est prévu à cette transaction que les propriétaires avaient deux (2) ans, à compter de sa signature, pour déposer une demande de permis pour la rénovation et la démolition de la salle de réception/piscine située au Domaine Panorama ;

##### ATTENDU QU'

il est prévu à la transaction qu'à défaut de présenter une demande de permis, les propriétaires devaient procéder à la démolition de la salle de réception/piscine ;

##### ATTENDU QUE

les propriétaires du Domaine Panorama n'ont jamais présenté une demande de permis conforme à la réglementation, qu'ils en ont été avertis et qu'un délai leur a été donné pour se conformer ;

##### ATTENDU QUE

la transaction prévoit qu'en cas de défaut, la Ville peut procéder elle-même à la démolition de la salle de réception/piscine suivant l'homologation par la Cour supérieure du Québec de ladite transaction ;

ATTENDU QUE

le 2 avril 2009, la Cour supérieure homologuait l'entente et la transaction intervenues et ordonnait aux parties de s'y conformer ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise à la démolition de la salle de réception/piscine située au 1, chemin Panorama, identifié par le matricule 4002-69-5226 ;

QUE le conseil mandate la firme « Dunton Rainville, s.e.n.c.r.l. » pour assister, conseiller et représenter la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts dans le processus de démolition de la salle de réception/piscine précitée ;

QUE cette démolition soit faite aux frais des propriétaires en conformité avec la transaction et la Loi ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer la dépense qui sera imputée au poste budgétaire numéro 02-610-00-412 selon le bon de commande numéro UR\*158.

**ADOPTÉE**

2017-06-383

**Aide financière pour la relocalisation d'une entreprise dans le parc industriel des Bâtisseurs - « J.L. Brissette Ltée »**

CONSIDÉRANT QUE

l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales (RLRQ c C-47.1)* permet à une municipalité d'accorder une aide pour relocaliser sur son territoire une entreprise commerciale ou industrielle qui y est déjà présente ;

CONSIDÉRANT QUE

le montant de l'aide ne peut excéder le coût réel de la relocalisation ;

CONSIDÉRANT QUE

la société « J.L. Brissette Ltée » a manifesté son intérêt de se relocaliser dans le parc industriel des Bâtisseurs et d'y agrandir son entreprise ;

CONSIDÉRANT QUE

la relocalisation de cette entreprise dans le parc industriel permettra de réduire les inconvénients subis par les résidents de la zone résidentielle adjacente à la zone où l'entreprise est présentement implantée ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accorde à la société « J.L. Brissette Ltée », conditionnellement à la relocalisation de son entreprise actuelle dans le parc industriel des Bâtisseurs, une aide financière correspondante au coût réel de la relocalisation, laquelle ne peut excéder la somme de 50 000 \$ et sera payable sur présentation d'une preuve jugée suffisante par la Ville ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer la dépense qui sera imputée au poste budgétaire numéro 02-621-00-459 selon le bon de commande numéro DG\*185.

**ADOPTÉE**

2017-06-384

**Régie intermunicipale des Trois-Lacs - Règlement 005-2017 ayant pour objet l'acquisition de camions avec bennes et autorisant un emprunt**

ATTENDU QUE

la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) a adopté le 5 juin 2017 le règlement numéro 005-2017 ayant pour objet l'acquisition de camions avec bennes et autorisant un emprunt ;

ATTENDU QU'

en vertu de l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes* le conseil de chaque municipalité doit, au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception de la copie du règlement, approuver ou refuser celui-ci, à défaut de quoi le règlement est réputé approuvé ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve le règlement numéro 005-2017 ayant pour objet l'acquisition de camions avec bennes et autorisant un emprunt.

**ADOPTÉE**

2017-06-385

**Régie intermunicipale des Trois-Lacs - Règlement 006-2017 ayant pour objet de constituer un fonds de roulement en utilisant le solde disponible d'un règlement d'emprunt**

ATTENDU QUE

la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) a adopté le 5 juin 2017, le règlement numéro 006-2017 ayant pour objet de constituer un fonds de roulement en utilisant le solde disponible d'un règlement d'emprunt ;

ATTENDU QU'

en vertu de l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes* le conseil de chaque municipalité doit, au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception de la copie du règlement, approuver ou refuser celui-ci, à défaut de quoi le règlement est réputé approuvé ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve le règlement numéro 006-2017 ayant pour objet de constituer un fonds de roulement en utilisant le solde disponible d'un règlement d'emprunt.

**ADOPTÉE**

**TRÉSORERIE**

2017-06-386

**Comptes payés – Mai 2017**

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les comptes déjà payés du mois de mai 2017, au montant de 1 589 804,06 \$.

**ADOPTÉE**

2017-06-387

**Rapport sur les autorisations de dépense accordée en vertu d'une délégation du conseil et dépôt du certificat du trésorier sur la disponibilité de crédits**

ATTENDU QUE

le conseil a adopté le règlement numéro 2007-T-132 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et le règlement numéro 2017-T-240 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité pour l'exercice financier 2017, en vertu des articles 477 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve le dépôt du rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé et le certificat du trésorier numéro CT-2017-05 sur la disponibilité de crédits.

**ADOPTÉE**

2017-06-388

**Dépôt du rapport budgétaire**

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve le dépôt du rapport budgétaire « État des revenus et dépenses » du mois de mai 2017.

**ADOPTÉE**

2017-06-389

**Autorisation d'émission de cartes de crédit pour certains directeurs**

ATTENDU QUE

le règlement numéro 2017-T-240 délègue le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville ;

ATTENDU QUE

la Ville autorise déjà certains directeurs à posséder une carte de crédit « Affaires » et qu'il y a lieu d'en autoriser d'autres ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise l'émission d'une carte de crédit « Affaires » avec une limite de crédit de 1 000 \$ à chacun des directeurs suivants :

- Directrice du Service juridique et du greffe,
- Directeur des ressources humaines,
- Directrice des Services de loisirs et de la culture,
- Directeur -Génie et infrastructures.

**ADOPTÉE**

## AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2017-06-390

**Adoption du second projet de règlement 2017-U53-68 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 – Modification des zones « Ca 121 » et « Ca 115 » et des grilles des usages et des normes des zones « Ca 121 », « Ct 200 », « Hc 267 » et « Va 959 »**

ATTENDU QUE

le conseil a adopté le règlement de zonage numéro 2009-U53 ;

ATTENDU QUE

le conseil entend modifier les usages autorisés pour les zones « Ca 121 », « Ct 200 », « Hc 267 » et « Va 959 »;

ATTENDU QUE

le conseil entend modifier le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de : permettre l'agrandissement de la zone « Ca 121 » à même une partie de la zone « Ca 115 » et d'autoriser dans la zone « Ca 121 » les catégories d'usages suivantes : communautaire de voisinage (p2), et l'usage d'habitation en commun (h4), mais excluant les maisons de retraite, ainsi que les normes correspondantes pour ces catégories dont d'un minimum de 12 unités de logement et un maximum de 18 unités de logements comme usages spécifiquement autorisés, d'autoriser spécifiquement les entrepôts dans la catégorie « entreprise de transport, camionnage, distribution » (i2) avec l'exigence d'une superficie de plancher minimum de 50 mètres carrés par entrepôt, permettre l'application du « PIIA 013 - Travaux de construction dans certaines zones ainsi que les normes correspondantes de la zone « Ca 121 »;

- autoriser le retrait de la catégorie d'usage habitation en commun (h4) et l'application du règlement de « PIIA 002 - Implantation en montagne » ainsi que les normes correspondantes de la colonne de la grille des usages et des normes pour la zone « Ct 200 » ;
- permettre l'ajout des catégories d'usage suivantes : projet intégré résidentiel (h5) et habitation unifamiliale (h1) et l'application du règlement de « PIIA 004 – Objectifs et critères applicables aux travaux ou construction au centre-ville ou sur un immeuble à potentiel patrimonial » ainsi que les normes correspondantes de la colonne de la grille des usages et des normes pour la zone « Ct 200 » ;
- autoriser l'augmentation du nombre total d'unités de logement pour la catégorie d'usage projet intégré résidentiel à 64 ainsi que les normes correspondantes pour la zone « Hc 267 »;
- autoriser l'ajout de la catégorie d'usage fermette (a2) comme usage spécifiquement autorisé, ainsi que les normes correspondantes pour la zone « Va 959 »;

ATTENDU QU'

une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2017-U53-68 s'est tenue le 6 juin 2017 à 18h00 à la salle publique du conseil et que la Ville a pris en considération des observations qu'elle a reçues ;

ATTENDU QUE

les dispositions de ce second projet de règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte le second projet de règlement numéro 2017-U53-68 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 – Modification des grilles des usages et des normes de zonage pour les zones « Ca 121 », « Ct 200 », « Hc 267 » et « Va 959 », tel qu'annexé aux présentes.

**ADOPTÉE**

Avis de motion

**Avis de motion - Règlement 2017-U53-68 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 – Modification des zones « Ca 121 » et « Ca 115 » et des grilles des usages et des normes des zones « Ca 121 », « Ct 200 », « Hc 267 » et « Va 959 »**

Je, Jean Léo Legault, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2017-U53-68 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 – Modification des zones « Ca 121 » et « Ca 115 » et des grilles des usages et des normes des zones « Ca 121 », « Ct 200 », « Hc 267 » et « Va 959 ».

Afin de dispenser la greffière de la lecture de ce règlement, une copie du règlement sera remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle le règlement sera adopté.

2017-06-391

**Projet de règlement numéro 2017-U53-71 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 concernant la modification des limites des zones « Ca 936 » ET « Vc 937 » et la modification de la grille des usages et des normes de la zone « ca 936 » dont l'ajout de certains usages commerciaux (C5 ET C6)**

ATTENDU QUE

le conseil a adopté le règlement de zonage numéro 2009-U53 qu'il juge utile de modifier afin :

1. de permettre la modification des limites de la zone commerciale de type artériel « Ca 936 » et celles de la zone de villégiature et communautaire « Vc 937 » ;
2. d'apporter à la Grille des usages et *des normes de la zone « Ca 936 »* des modifications ayant pour objet :
  - l'exclusion des usages à la catégorie « Commerce artériel léger » (c5) des centres de jardin, des quincailleries, des services techniques aux bâtiments, des imprimeries, des centres de location d'outils et équipements et des ateliers de rembourrage;
  - l'ajout de la catégorie d'usage « Commerce artériel lourd » (c6) autorisant uniquement l'usage de la vente et location de véhicules roulants, de bateaux, de roulotte et de caravanes motorisés ainsi que les normes correspondantes;
  - la réduction de la largeur minimum de terrain de 100 mètres à 75 mètres pour tous les usages autorisés ;
  - la réduction de la marge avant minimum de 10 mètres à 7 mètres pour tous les usages autorisés;
  - la suppression de la disposition spéciale (5) interdisant l'entreposage extérieur pour les usages déjà autorisés de type c1, c5, c7, c11, c19 et i1;
  - l'ajout de la disposition spéciale (8) spécifiant que pour tous les usages, l'article 17.4.4 du règlement 2009-U54 ne s'applique que si le terrain a un accès direct à la route 117;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte le projet de règlement numéro 2017-U53-71 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 concernant la modification des limites des zones « Ca 936 » et « Vc 937 » et la modification de la grille des



usages et des normes de la zone « Ca 936 » dont l'ajout de certains usages commerciaux (c5 et c6), tel qu'annexé aux présentes ;

#### ADOPTÉE

Avis de motion

**Avis de motion - Règlement numéro 2017-U51-8 modifiant le règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2009-U51 – Modifications de certaines dispositions administratives**

Je, Serge Bossé, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2017-U51-8 modifiant le règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2009-U51 – Modifications de certaines dispositions administratives.

Afin de dispenser la greffière de la lecture de ce règlement, une copie du règlement sera remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle le règlement sera adopté.

2017-06-392

**Projet de règlement numéro 2017-U50-5 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 2009-U50 concernant les limites du périmètre d'urbanisation, du secteur industriel à développer et de l'affectation « commerciale artérielle » dans le secteur nord de la route 117 et la modification de la structuration et la vocation de certains secteurs de la ville afin de créer un pôle secondaire à vocation véhiculaire**

ATTENDU QUE

le conseil a adopté le règlement de plan d'urbanisme numéro 2009-U50 qu'il juge utile de modifier afin :

- 1) de permettre la modification des limites du périmètre d'urbanisation et du secteur industriel à développer dans le secteur nord de la route 117;
- 2) de permettre l'agrandissement du périmètre d'urbanisation et de l'affectation « Commercial artérielle » dans le secteur nord de la route 117;
- 3) de préciser que la délimitation du périmètre d'urbanisation doit respecter celle apparaissant aux plans d'accompagnement du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides avec les variations autorisées audit schéma ;
- 4) de créer un pôle secondaire à vocation véhiculaire en ajoutant cette orientation au positionnement établi pour l'ensemble commercial « 117 Nord », dans le tableau 7 « Synthèse des orientations commerciales par grand ensemble » visé à l'article 3.4.3 relatif à la structuration des secteurs à vocation économique ;
- 5) de préciser dans les moyens de mise en œuvre de l'objectif 1.3, ayant pour objet de consolider le rôle d'artère commerciale régionale des routes 117 et 329, que l'implantation de commerces véhiculaires (vente de véhicules neufs) devrait être limitée au tronçon de la route 117 situé à l'entrée sud de la Ville et au pôle secondaire de l'ensemble 117 Nord ;
- 6) d'assujettir à certaines balises les usages de l'aire d'affectation « Commerciale artérielle » (CA) en autorisant les commerces de vente de véhicules automobiles et récréatifs dans l'ensemble 117 nord et en ne limitant pas la superficie maximale pour les usages reliés à la vente de véhicules, bateaux et autres usages similaires lorsqu'ils sont autorisés ;

Il est proposé par Serge Bossé, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte le projet de règlement numéro 2017-U50-05 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 2009-U50 concernant les limites du périmètre d'urbanisation du secteur industriel à développer et de l'affectation « commerciale artérielle » dans le secteur Nord de la Route 117 et de la modification de la structuration et la vocation de certains secteurs de la ville

afin de créer un pôle secondaire à vocation véhiculaire, tel qu'annexé aux présentes.

#### ADOPTÉE

Avis de motion

**Avis de motion -Règlement numéro 2017-33-5 modifiant le règlement numéro 2000-33 permettant l'aménagement de terrasses sur l'emprise de la voie publique – modification des exigences d'aménagement**

Je, Serge Bossé, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2017-33-5 modifiant le règlement numéro 2000-33 permettant l'aménagement de terrasses sur l'emprise de la voie publique – modification des exigences d'aménagement.

Afin de dispenser la greffière de la lecture de ce règlement, une copie du règlement sera remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle le règlement sera adopté.

Avis de motion

**Avis de motion -Règlement numéro 2017-M-251 relatif au programme d'aide sous forme de crédit de taxes à certaines personnes**

Je, Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2017-M-251 relatif au programme d'aide sous forme de crédit de taxes à certaines personnes.

Afin de dispenser la greffière de la lecture de ce règlement, une copie du règlement sera remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle le règlement sera adopté.

2017-06-393

**Adoption du règlement numéro 2017-M-250 modifiant le règlement numéro 2015-M-223 décrétant un programme de revitalisation visant à promouvoir la construction de nouveaux bâtiments d'habitations à des fins de densification du centre-ville et sa périphérie**

ATTENDU QU'

un avis de motion de ce règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 15 mai 2017;

ATTENDU QU'

une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE

la greffière ou le président de la séance a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 2017-M-250 modifiant le règlement numéro 2015-M-223 décrétant un programme de revitalisation visant à promouvoir la construction de nouveaux bâtiments d'habitations à des fins de densification du centre-ville et sa périphérie, tel qu'annexé aux présentes.

#### ADOPTÉE

2017-06-394

**Projet de règlement de concordance numéro 2017-U53-69 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier le plan de zonage pour les zones « Ha 813 » « In 945 », « Vc 811 » « Vc 821 » et « Vc 948 » et d'assurer la concordance avec le règlement numéro 2016-U50-4**

ATTENDU QUE

le périmètre d'urbanisation et certaines affectations ont été modifiés au schéma d'aménagement révisé (SADR) de la MRC des Laurentides et que la Ville a effectué la modification de son plan d'urbanisme en adoptant le règlement numéro 2016-U50-4 ;

ATTENDU QUE

certains usages jugés incompatibles avec l'affectation « résidentielle et de récréation » au SADR étaient existants avant son entrée en vigueur ;

ATTENDU QUE

les articles 3.4.4 et 92 du SADR permettent de reconnaître de tels usages et de les autoriser de plein droit ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte le projet de règlement de concordance numéro 2017-U53-69 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier le plan de zonage pour les zones « Ha 813 » « In 945 », « Vc 811 » « Vc 821 » et « Vc 948 » et d'assurer la concordance avec le règlement numéro 2016-U50-4, tel qu'annexé aux présentes.

**ADOPTÉE**

Avis de motion

**Avis de motion - Règlement de concordance numéro 2017-U53-69 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier le plan de zonage pour les zones « Ha 813 » « In 945 », « Vc 811 » « Vc 821 » et « Vc 948 » et d'assurer la concordance avec le règlement numéro 2016-U50-4**

Je, Sylvain Marinier, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement de concordance numéro 2017-U53-69 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier le plan de zonage pour les zones « Ha 813 » « In 945 », « Vc 811 » « Vc 821 » et « Vc 948 » et d'assurer la concordance avec le règlement numéro 2016-U50-4.

Afin de dispenser la greffière de la lecture de ce règlement, une copie du règlement sera remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle le règlement sera adopté.

**RESSOURCES HUMAINES**

2017-06-395

**Embauche d'une personne salariée temporaire pour le Service des travaux publics**

ATTENDU QUE

la période estivale fera en sorte d'avoir un grand nombre d'employés en absences autorisées ;

ATTENDU QUE

l'embauche d'une personne salariée temporaire à la fonction de journalier permettrait de réaliser les travaux planifiés et comblerait le besoin ;

ATTENDU

les recommandations du directeur des ressources humaines et du directeur des travaux publics ;

ATTENDU QUE

le conseil a adopté la résolution numéro 2008-03-092 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui

n'est pas un cadre, laquelle prévoit, dans un tel cas ,que la liste des personnes engagées soit déposée lors de la séance du conseil qui suit leur engagement ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil entérine l'embauche de Vincent Bébard-Circé comme salarié temporaire pour occuper un poste de journalier, uniquement pour la période du 12 juin au 15 septembre 2017, afin de répondre aux besoins de la direction des Travaux publics, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (CSN).

**ADOPTÉE**

**2017-06-396**

**Démission à un poste de secrétaire**

ATTENDU QUE

madame Gabrielle Labonté occupait un poste de secrétaire au Service sécurité incendie et que ce poste a été aboli suite à la création de la Régie incendie des Monts ;

ATTENDU QUE

madame Gabrielle Labonté devrait être relocalisée dans le poste de secrétaire au Service de l'urbanisme et environnement et qu'avant d'occuper ce poste celle-ci a demandé un congé sans paie pour une période d'une année qui lui fut accordé ;

ATTENDU QUE

madame Labonté a remis sa démission avant le retour prévu de son congé sans paie ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil prenne acte de la démission de madame Gabrielle Labonté, effective en date du 2 juin 2017 ;

QUE le conseil remercie madame Labonté pour ses dix (10) années de bons et loyaux services ;

QUE le conseil mandate le directeur des ressources humaines à pourvoir le poste vacant.

**ADOPTÉE**

**2017-06-397**

**Démission au poste de préposé à la rémunération**

ATTENDU QUE

madame Renée Chevalier, occupant le poste de préposée à la rémunération, a remis sa démission ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil prenne acte de la démission de madame Renée Chevalier au poste de préposée à la rémunération, laquelle est effective en date du 26 mai 2017 ;

QUE le conseil remercie madame Chevalier pour cette année de bons et loyaux services ;

QUE le conseil mandate le directeur des ressources humaines à pourvoir le poste vacant.

**ADOPTÉE**

2017-06-398

**Poste de contremaître au service des travaux publics - confirmation**

ATTENDU QUE

la période d'évaluation prévue dans le contrat d'embauche du contremaître au Service des travaux publics est complétée ;

ATTENDU

la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil confirme monsieur Christian Quesnel au poste de contremaître au Service des travaux publics, rétroactivement au 5 juin 2017, conformément aux dispositions prévues dans son contrat.

**ADOPTÉE**

**TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU**

2017-06-399

**Adjudication de contrat Honoraires professionnels - Mandat - Contrôle qualitatif - Travaux de remplacement et prolongement d'aqueduc sur le chemin du Lac-des-Sables - Appel d'offres TP-2017-026**

ATTENDU QUE

la Ville a demandé des soumissions par son appel d'offres sur invitation numéro TP-2017-026 ;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu deux (2) propositions conformes ;

ATTENDU QUE

la Ville a procédé à la formation d'un comité de sélection qui a fait l'évaluation de chaque soumission ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil entérine les critères d'évaluation indiqués dans l'appel d'offres numéro TP-2017-026 :

- |   |           |
|---|-----------|
| ➤ Expérience du soumissionnaire                             | 25 points |
| ➤ Compétence et disponibilité du responsable du projet      | 20 points |
| ➤ Organisation de l'équipe de projet                        | 30 points |
| ➤ Échéancier de travail et présentation des biens livrables | 15 points |
| ➤ Qualité de l'offre de service                             | 10 points |

QUE le conseil accorde à la société « Solmatech inc. », un contrat pour des services professionnels pour le contrôle qualitatif des travaux de remplacement et de prolongement d'aqueduc sur le chemin du Lac-des-Sables, pour la somme de 39 558,30 \$ incluant les taxes applicables, conformément à sa soumission et à l'appel d'offres numéro TP-2017-026 ;

QUE le conseil autorise le trésorier à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*4583.

**ADOPTÉE**

2017-06-400

**Réfection des barrages de la Rivière-du-Nord - Appel d'offres numéro TP-2016-010 – Décompte progressif 05 et final**

ATTENDU

le contrat adjugé par la résolution numéro 2016-08-510 pour la réfection des barrages de la Rivière-du-Nord, suite à l'appel d'offres TP-2016-010 ;

ATTENDU

la recommandation de paiement du décompte progressif 05 et final, préparé par la société «Les Consultants S.M. inc.» en date du 10 avril 2017, faisant état d'une dépense au montant de 3 250 ,52 \$, incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s'applique ;

ATTENDU

la recommandation du directeur- Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Gelco Construction inc. » de la somme de 3 431,10 \$, incluant les taxes applicables, tel que plus amplement détaillé au décompte progressif 05 et final en date du 10 avril 2017 ;

QUE le conseil accepte la réception provisoire des travaux puis libère la retenue contractuelle de 5% du montant des travaux, soit la somme de 180,58 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP \* 2768.

**ADOPTÉE**

2017-06-401

**Signalisation - Enlèvement des panneaux d'interdiction de stationner - Rue Brissette**

ATTENDU

le manque d'emplacements de stationnement lors de la tenue d'évènements au centre sportif Damien Héту ;

ATTENDU

la recommandation favorable du comité de circulation ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise dorénavant le stationnement du côté ouest de la rue Brissette, depuis la rue Légaré jusqu'au garage municipal et mandate la direction des Travaux publics à procéder à l'enlèvement des panneaux d'interdiction de stationner à cet endroit.

**ADOPTÉE**

2017-06-402

**Signalisation - Panneaux d'arrêt - Rue des Pinsons à l'intersection de la rue des Mésanges**

ATTENDU

la recommandation favorable du comité de circulation ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise la direction des Travaux publics à installer deux (2) panneaux d'arrêt sur la rue des Pinsons, direction nord et sud, à l'intersection de la rue des Mésanges.

ADOPTÉE

2017-06-403

**Construction d'un bassin de rétention – Poste de pompage de la Rivière du Nord – Appel d'offres numéro TP-2016-026 – Décompte progressif 08 et final**

ATTENDU

le contrat adjugé par la résolution numéro 2016-07-450 pour la construction d'un bassin de rétention au poste de pompage de la Rivière du Nord, suite à l'appel d'offres numéro TP- 2016- 026 ;

ATTENDU

la recommandation de paiement du décompte progressif 08 et final, préparé par la société « Les Consultants S.M. inc. » pour les travaux exécutés en date du 30 mai 2017, faisant état d'une dépense d'un montant de 4 305,12 \$, incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s'applique, ainsi que la recommandation pour la libération de la retenue contractuelle de 5%, faisant état d'une dépense de 215,26 \$, incluant les taxes applicables ;

ATTENDU

la recommandation du directeur - Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil libère, suite à la réception définitive des travaux selon les articles 3.0 à 7.0 du bordereau, la retenue contractuelle de 5% du montant des travaux, soit la somme de 215,26 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Inter Chantiers inc. » des factures numéros 573 et 574, au montant total de 4 089,87 \$, incluant les taxes applicables, tel que plus amplement détaillé au décompte progressif 08 et final pour les travaux exécutés en date du 30 mai 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*2596.

ADOPTÉE

2017-06-404

**Adjudication de contrat – Travaux de démolition et construction d'un trottoir monolithique (+/- 160 ml) - Appel d'offres sur invitation numéro TP-2017-030**

ATTENDU QUE

la Ville a demandé des soumissions par son appel d'offres sur invitation numéro TP-2017-030 ;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu deux (2) propositions conformes ;

ATTENDU

la recommandation du directeur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accorde à la société « Uniroc Construction inc. », le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la démolition et la construction

d'un trottoir monolithique (+/- 160 ml) pour un montant de 40 000 \$, incluant les taxes applicables, conformément à leur soumission et à l'appel d'offres numéro TP-2017-030 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*4625.

#### ADOPTÉE

2017-06-405

#### **Travaux de réfection de trottoirs et bordures sur diverses rues - Appel d'offres numéro TP- 2014-024 – Programme Parc - Acceptation finale et libération de la retenue contractuelle**

##### ATTENDU

le contrat adjugé par la résolution numéro 2014-07-464 pour des travaux de réfection de trottoirs et bordures sur diverses rues, suite à l'appel d'offres numéro TP-2014-024 ;

##### ATTENDU

la recommandation du directeur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil libère, suite à l'acceptation finale des travaux, la retenue contractuelle de 5% du montant des travaux, soit la somme de 6 119,24 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Groupe Hexagone, S.E.C. » de la facture numéro RN-910416 datée du 20 avril 2017, au montant de 6 119,24 \$, incluant les taxes applicables, conformément à la recommandation mentionnée précédemment ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*16546.

#### ADOPTÉE

2017-06-406

#### **Pavage de la rue des Pinsons et d'une partie des rues des Mésanges et Beauregard – Appel d'offres numéro TP-2016-007 - Acceptation finale et libération de la retenue contractuelle**

##### ATTENDU

le contrat adjugé par la résolution numéro 2016-04-227 pour des travaux de pavage de la rue des Pinsons et d'une partie des rues des Mésanges et Beauregard, suite à l'appel d'offres numéro TP-2016-007 ;

##### ATTENDU

la recommandation du directeur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil libère, suite à l'acceptation finale des travaux, la retenue contractuelle de 5% du montant des travaux, soit la somme de 5 353,01 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Uniroc Construction Inc. » de la facture numéro 201736 datée du 30 mai 2017, au montant de 5 353,01 \$, incluant les taxes applicables, conformément à la recommandation mentionnée précédemment ;



QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*2137.

**ADOPTÉE**

2017-06-407

**Travaux de réfection de trottoirs et bordures sur diverses rues - Appel d'offres numéro TP- 2013-019 - Acceptation finale et libération de la retenue contractuelle**

ATTENDU

le contrat adjugé par la résolution numéro 2013-07-418 pour des travaux de réfection de trottoirs et bordures sur diverses rues, suite à l'appel d'offres numéro TP-2013-019 ;

ATTENDU

la recommandation du directeur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil libère, suite à l'acceptation finale des travaux, la retenue contractuelle de 5% du montant des travaux, soit la somme de 6 823,37 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Groupe Hexagone, S.E.C. » de la facture numéro RN-910414 datée du 20 avril 2017, au montant de 6 823,37 \$, incluant les taxes applicables, conformément à la recommandation mentionnée précédemment ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*14711.

**ADOPTÉE**

2017-06-408

**Travaux de réfection de trottoirs et bordures sur diverses rues - Appel d'offres numéro TP- 2014-013 – PARC 2014 - Acceptation finale et libération de la retenue contractuelle**

ATTENDU

le contrat adjugé par la résolution numéro 2014-04-211 pour des travaux de réfection de trottoirs et bordures sur diverses rues, suite à l'appel d'offres numéro TP-2014-013 ;

ATTENDU

la recommandation du directeur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil libère, suite à l'acceptation finale des travaux, la retenue contractuelle de 5% du montant des travaux, soit la somme de 7 928,53 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Groupe Hexagone, S.E.C. » de la facture numéro RN-910415 datée du 20 avril 2017, au montant de 7 928,53 \$, incluant les taxes applicables, conformément à la recommandation mentionnée précédemment ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*16076.

**ADOPTÉE**

2017-06-409

**Adjudication de contrat pour la construction d'un stationnement municipal sur la rue Larocque Est - Appel d'offres numéro TP-2017-034**

ATTENDU QUE

la Ville a reçu cinq (5) soumissions suite à son appel d'offres numéro TP-2017-034 ;

ATTENDU

la recommandation de la société « Équipe Laurence inc. » datée du 19 juin 2017 et celle du directeur de la planification stratégique et de l'organisation du territoire (PSOT) ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE conditionnellement à l'autorisation de la Commission scolaire des Laurentides, le conseil accorde à la société « 9088-9569 Québec Inc. », le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la construction d'un stationnement municipal sur le terrain de l'École Notre-Dame-de-la Sagesse attenant à la rue Larocque Est, pour un montant de 113 285,23 \$ incluant les taxes applicables, conformément à leur soumission et l'appel d'offres numéro TP-2017-034 ;

QUE sous réserve de la réalisation de la condition, le conseil autorise le trésorier à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*4793.

**ADOPTÉE**

2017-06-410

**Remplacement du groupe électrogène au poste de la Rivière du Nord – Appel d'offres TP - 2016-038 – Décompte progressif 02 et final – Acceptation provisoire des travaux.**

ATTENDU

le contrat adjugé par la résolution numéro 2017-01-6 pour le remplacement du groupe électrogène au poste de la Rivière du Nord, suite à l'appel d'offres numéro TP-2016-038 ;

ATTENDU

la recommandation de paiement du décompte progressif 02 et final, préparé par la société « Consortium WSP / Stantec / S.M. Inc. » en date du 31 mai 2017, faisant état d'une dépense au montant de 86 961,34 \$, incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s'applique, ainsi que la recommandation pour la libération de la retenue contractuelle de 5%, faisant état d'une dépense de 4 771,46 \$, incluant les taxes applicables ;

ATTENDU

la recommandation du directeur – Génie et Infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil libère, suite à la réception provisoire des travaux, la retenue contractuelle de 5% du montant des travaux, soit la somme de 4 771,46 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Nordmec Construction Inc. » de la facture numéro 5667 datée du 28 mai 2017, pour une somme de 83 036,67 \$, incluant les taxes applicables, tel que plus amplement détaillé au décompte progressif 02 et final pour les travaux exécutés en date du 31 mai 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*3496.

ADOPTÉE

2017-06-411

**Travaux de remplacement et prolongement d'aqueduc sur le chemin du Lac-des-Sables – Appel d'offres TP-2017-009 - Décomptes progressifs 01**

ATTENDU

le contrat adjugé par la résolution numéro 2017-04-246 pour des travaux de remplacement et de prolongement d'aqueduc sur le chemin du Lac-des-Sables, suite à l'appel d'offres numéro TP-2017-009 ;

ATTENDU

la recommandation de paiement des décomptes progressifs 01, préparés par la société « Les Consultants S.M. Inc. » en date du 31 mai 2017, faisant état d'une dépense au montant de 161 817,17 \$, incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s'applique, pour les travaux de prolongement d'aqueduc d'une part et d'une dépense au montant de 85 890,48 \$, incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s'applique, pour les travaux de remplacement d'aqueduc d'autre part ;

ATTENDU

la recommandation du directeur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Inter Chantiers Inc. » de la facture numéro 575 datée du 31 mai 2017, pour une somme totale de 222 936,85 \$, incluant les taxes applicables, représentant la somme de 145 635,45 \$, incluant les taxes applicables, pour *les travaux de prolongement d'aqueduc* et la somme de 77 301,43 \$, incluant les taxes applicables, pour *les travaux de remplacement d'aqueduc*, tel que plus amplement détaillé aux décomptes progressifs 01 pour les travaux exécutés en date du 31 mai 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*4319.

ADOPTÉE

2017-06-412

**Réfection de chaussée – Diverses interventions – Appel d'offres TP-2017-016 - Décompte progressif 01**

ATTENDU

le contrat adjugé par la résolution numéro 2017-04-250 pour des travaux de réfection de chaussée – diverses interventions, suite à l'appel d'offres numéro TP-2017-016 (TP-2017-016-01, TP-2017-016-02, TP-2017-016-03) ;

ATTENDU

la recommandation de paiement, du directeur Génie et Infrastructures, du décompte progressif 01 préparé en date du 13 juin 2017, faisant état d'une dépense au montant de 402 582,55 \$, incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s'applique ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « LEGD Inc. » de la facture numéro 17550 datée du 13 juin 2017, pour une somme de 362 324,29 \$, incluant les taxes applicables, tel que plus amplement détaillé au décompte susmentionné pour des travaux exécutés durant la période du 18 avril au 12 juin 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*4308.

#### ADOPTÉE

#### LOISIRS ET SPORTS – CULTURE ET COMMUNICATIONS

2017-06-413

#### **Autorisations - Utilisation de la plage Major et feu d'artifice - 50ième anniversaire du Camping et centre de plein air Ste-Agathe-des-Monts – 29 juillet 2017**

ATTENDU QUE

le « Camping et centre de plein air Ste-Agathe-des-Monts » célèbre son 50ième anniversaire d'existence en 2017 ;

ATTENDU QUE

pour cette occasion le camping souhaite présenter un feu d'artifice le 29 juillet 2017 ;

ATTENDU QUE

ce feu d'artifice sera lancé à partir d'un quai sur le lac des Sables et que le « Camping et centre de plein air Ste-Agathe-des-Monts » souhaite inviter les gens à la plage Major pour voir le spectacle ;

ATTENDU QUE

des frais pour du personnel de surveillance et d'entretien de la plage Major seront encourus par la Ville ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise l'ouverture de la plage Major le 29 juillet 2017 de 20h à 22h30 pour la tenue de l'événement « 50e anniversaire du Camping » et assume les frais supplémentaires reliés à la présence de surveillants et de personnel d'entretien durant ces heures, lesquels sont évalués à 1 000 \$ ;

QUE le conseil autorise l'utilisation de feux d'artifices, à partir d'une plateforme flottante sur le lac des Sables, conditionnellement à ce que le « Camping et centre de plein air Ste-Agathe-des-Monts » :

- confie la réalisation des feux d'artifices à un ou des artificiers détenant une licence, un certificat ou un permis délivrés par le ministère des Ressources naturelles du Canada approprié pour le type de mise à feu envisagé ainsi que les assurances en responsabilité civile offrant une protection suffisante qui ne peut être inférieure à un million de dollars (1 M \$) et désignant le Camping et centre de plein air Ste-Agathe-des-Monts et la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts à titre d'assurés additionnels ;
- fournisse, au plus tard le 1er juillet 2017, la preuve d'assurances responsabilité civile et accident requise ;
- obtienne toutes les autorisations nécessaires pour procéder au lancement du feu d'artifice dont celle de la Régie incendie des Monts et se conforme aux exigences de cette dernière pour assurer la sécurité des personnes, des biens et des lieux .

#### ADOPTÉE

2017-06-414

#### **Achat d'un module de jeux – Parc Touchette**

ATTENDU QU'

un module de jeu du parc Touchette a dû être retiré parce que non sécuritaire ;

ATTENDU QUE

le document «Projet de revitalisation des espaces verts et des parcs 2016 » prévoit l'aménagement d'un module de jeux de type tourniquet à l'emplacement du module retiré ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil entérine la dépense pour l'achat et l'installation d'un module de jeux de type tourniquet à la société « Tessier Récréo-Parc inc. » pour un montant de 7 326,21 \$ incluant les taxes applicables ; le tout selon leur soumission numéro 27694 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 1-47-000-81-725 selon le bon de commande LS\*1095.

**ADOPTÉE**

**2017-06-415**

### **Activités de la communauté juive – Congrégation Maison d'Israel**

ATTENDU QUE

l'organisme « Congrégation Maison d'Israel » souhaite organiser une activité de levée de fonds le 6 juillet 2017 devant leur synagogue située au 27, rue Saint-Henri à Sainte-Agathe-des-Monts ;

ATTENDU QUE

l'organisme souhaite également tenir le 9 juillet 2017 une activité culturelle qui consiste à la fabrication artisanale d'un pain, qui est un rituel dans la communauté juive, pour favoriser les échanges entre les Agathois(es) et la communauté juive ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise la fermeture de la rue Saint-Henri, entre la rue Albert et le 23, rue Saint-Henri à compter du 6 juillet à 8h jusqu'au 10 juillet à 10h ainsi que l'installation d'un chapiteau à cet endroit aux fins de la tenue d'une activité de levée de fonds le 6 juillet 2017 et de l'activité « Pain d'amour » le 9 juillet 2017, à la condition que l'organisme « Congrégation Maison d'Israel » :

- informe les services d'urgence de la tenue de ces événements afin que les mesures de sécurité soient prises ;
- fournisse à la Ville un certificat d'assurances responsabilité civile et accident pour une valeur minimale d'un (1) million de dollars pour ses bénévoles et pour l'événement démontrant que la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts est bénéficiaire de cette police à titre d'assurée additionnelle ;
- se conforme à la réglementation municipale applicable relative à l'installation du chapiteau et obtienne l'approbation de La Régie incendie des Monts, si requis.

**ADOPTÉE**

**2017-06-416**

### **Aide à des organismes communautaires - Cartes d'accès aux plages**

ATTENDU QUE

l'organisme « l'Envolée, Ressource Alternative en Santé Mentale » dispensent des services en prévention et intervention en santé mentale ;

ATTENDU QUE

l'organisme « la Colombe » a pour objectif l'amélioration de la condition féminine, et ce, à travers diverses activités offertes aux femmes de la MRC des Laurentides ;

ATTENDU QUE

la « Société de l'autisme S.A.R. Laurentides » est un organisme de promotion, d'aide et d'entraide, de défense des droits et des intérêts des personnes atteintes d'autisme ou d'un autre trouble envahissant du développement et de leurs familles ;

ATTENDU QUE

la Ville souhaite soutenir ces organismes communautaires qui dispensent des services à ses citoyens en leur offrant sans frais des cartes d'accès aux plages municipales ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil offre, sans frais, des cartes d'accès aux plages municipales pour l'année 2017 aux organismes suivants qui en ont fait la demande :

- « l'Envolée, Ressource Alternative en Santé Mentale » : 4 cartes, chacune valide pour 4 personnes;
- « la Colombe » : 4 cartes, chacune valide pour 4 personnes;
- « Société de l'autisme S.A.R. Laurentides » : 19 cartes individuelles.

**ADOPTÉE**

2017-06-417

**Classique Nathalie Bougie – Fondation Droit Devant – Autorisation de passage sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

ATTENDU QUE

l'organisme « Fondation Droit Devant » organise le samedi 2 septembre 2017 la 2e édition de l'événement « Classique Nathalie Bougie », comme activité de financement pour offrir toutes les formes d'aide au niveau pédiatrique ;

ATTENDU QUE

lors de cet événement, les cyclistes emprunteront les rues de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts au cours de leur trajet d'une distance de 102 km (de Saint-Donat à Sainte-Sophie);

ATTENDU QUE

la circulation des véhicules devra être restreinte au moment où le peloton traversera l'intersection de la route 329 et 117, sous la supervision de signaleurs ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le passage des participants et des spectateurs dans les rues de la Ville, selon l'itinéraire présenté, lors de la tenue de l'événement « Classique Nathalie Bougie » qui aura lieu le samedi 2 septembre 2017, à la condition que l'organisme « Fondation Droit Devant » :

- obtienne l'autorisation de la Sûreté du Québec ;
- respecte les exigences du ministère des Transports pour les tronçons qui relèvent de leur compétence ;
- restreigne la circulation des véhicules uniquement lors du passage des cyclistes ;
- veille à la sécurité des participants et des spectateurs en se dotant d'un nombre suffisant de surveillants et de signaleurs ;
- informe les services d'urgence de la tenue de l'événement afin que les mesures de sécurité soient prises ;
- fournisse à la Ville un certificat d'assurances responsabilité civile et accident d'une valeur minimale d'un million de dollars (1 M\$) pour ses

bénévoles et pour l'évènement, démontrant que la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts est bénéficiaire de cette police à titre d'assurée additionnelle .

**ADOPTÉE**

**SÉCURITÉ INCENDIE**

**URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

2017-06-418

**Rapport d'activité en urbanisme et environnement de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de mai 2017**

Il est proposé par Serge Bossé, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le dépôt du rapport d'activité en urbanisme et environnement pour le mois de mai 2017.

**ADOPTÉE**

2017-06-419

**Émission de constats**

ATTENDU QUE

les propriétaires ou occupants des immeubles cités dans le tableau ci-dessous ont reçu différents avis les informant de la non-conformité de leur situation par rapport à la réglementation en vigueur ;

ATTENDU QUE

les propriétaires ou occupants n'ont pas apporté les correctifs nécessaires dans les délais imposés afin de se conformer aux directives émises par le Service urbanisme et environnement ;

ATTENDU QUE

le conseil entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction aux propriétaires ou occupants des immeubles apparaissant à l'annexe ci-jointe, afin qu'ils se conforment aux règlements en vigueur.

**ANNEXE**

Adresses	Matricule	Descriptions infraction
2112-2114, chemin de Sainte-Lucie	4504-86-7261	Bâtiments en mauvais état d'entretien, travaux sans certificat d'autorisation, revêtement extérieur prohibé et piscine non conforme
5455, chemin des Oiseaux	4309-92-7993	Certificat d'analyse d'eau potable non-remis
Lot 13A-23 et Partie du lot 13A du rang 5 Canton de Beresford	4403-20-2023, 4403-02-6373	Usage et travaux sans certificat d'autorisation, Occupation sans certificat d'autorisation, travaux dans le littoral et bande riveraine d'un cours d'eau, Implantation et

		occupation interdite d'une roulotte
4820, route 117	4103-82-9688	Ouverture de commerce sans certificat d'autorisation
400, chemin du Mont-Catherine	4502-82-4148	Plan tel que construit et attestation de conformité non-remis, contrat d'entretien non-remis

**ADOPTÉE**

2017-06-420

**Protocole d'entente amendé relatif à la construction d'un bâtiment principal - lots 13C-5 et 13C-33, rang 3, Canton Beresford - 20, rue Larocque Ouest**

ATTENDU QUE

la société avait initialement prévu construire sur le terrain lui appartenant, étant les lots 13C-5 et 13C-33, rang 3, canton Beresford, situés sur la rue Larocque Ouest, un projet d'immeuble locatif de type maison de retraite de 30 unités ;

ATTENDU QUE

la société avait obtenu un permis et diverses approbations et autorisations pour ce faire et qu'elle avait également signé un protocole d'entente avec la Ville établissant notamment des conditions relativement au délai de réalisation de ces travaux, à la protection des infrastructures existantes ainsi qu'en la remise en état des lieux ;

ATTENDU QUE

la société souhaite maintenant procéder à la construction, en deux phases, d'un immeuble résidentiel de 12 unités d'habitation avec stationnement souterrain sur ces lots, en lieu et place de son projet initial ;

ATTENDU QUE

des modifications au protocole d'entente autorisé par la résolution numéro 2015-11-684 et signé entre les parties doivent être apportées;

ATTENDU QUE

la VILLE souhaite prolonger les conditions relativement au délai de réalisation de ces travaux, à la protection des infrastructures existantes ainsi qu'à la remise en état des lieux et établir de nouvelles conditions en lien avec le nouveau projet ;

ATTENDU QU'

il y a lieu d'amender le protocole d'entente existant à cet effet ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le directeur du Service de l'urbanisme et environnement à signer le protocole d'entente amendé, tel que substantiellement présenté, avec la société « 9305-3742 Québec inc. », représentée par monsieur Mohamed Mekallach, relatif à la construction d'un bâtiment principal sur les lots 13C-5 et 13C-33, rang 3, canton Beresford, situés sur la rue Larocque Ouest, ayant pour objet d'établir et d'encadrer les conditions relatives aux travaux de construction d'un immeuble résidentiel de 12 unités d'habitation.

**ADOPTÉE**

2017-06-421

**Projet de développement résidentiel de la société 9250-7037 Québec inc – Conditions préalables à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale -Cession de terrains aux fins de parcs, terrains de jeux ou d'espace naturel**

CONSIDÉRANT QU'



en vue de réaliser un projet de développement résidentiel la société « 9250-7037 Québec inc » souhaite procéder au lotissement des terrains lui appartenant, étant des parties des lots 13, 13B, 14 et 15A, rang 5, canton Beresford, au cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts ;

CONSIDÉRANT

les articles 117.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1)* et les dispositions du chapitre 18 du règlement de lotissement numéro 2009-U54 ;

CONSIDÉRANT QUE

ce projet vise la création de plus de 5 lots ainsi que des rues ;

CONSIDÉRANT QUE

la société a manifesté son intérêt à céder à la Ville des parcelles de terrain étant des parties des lots 13, 13B et 14, rang 5, canton Beresford, comprises dans le site et, sous réserve de l'ajustement de la superficie montré au plan image préliminaire daté du 30 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE

le conseil est d'avis que les parcelles de terrain proposées conviennent à l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels ;

Il est proposé par Serge Bossé, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil décide comme condition préalable à l'approbation du plan relatif à l'opération cadastrale déposé par la société 9250-7037 Québec inc, comprenant des parties des lots 13, 13B, 14 et 15A, rang 5, canton Beresford, au cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, que cette société s'engage à céder, gratuitement et avec garantie légale, des parcelles de terrain comprises à l'intérieur du site montré au plan relatif à l'opération cadastrale dont la superficie totale équivaut à 10% de la superficie du site, soit le terrain qui, de l'avis du conseil convient à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel ;

QUE les honoraires professionnels et les frais relatifs à la préparation et la publication de l'acte notarié soit à la charge de la société ;

QUE le conseil autorise le maire et la greffière, ou à défaut le greffier-adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession notarié.

**ADOPTÉE**

2017-06-422

**Dans la zone Hc-230 : dérogation mineure 2017-0051 à l'égard de l'immeuble situé au 30, rue Laurier - Implantation d'un patio dans la marge avant et hauteur d'un mur de soutènement**

ATTENDU QU'

un avis public a été donné le 24 mai 2017, à l'égard de la demande de dérogation mineure numéro 2016-0051, mentionnant que tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande ;

ATTENDU QUE

le conseil souhaite approfondir son analyse avant de statuer sur cette demande ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil reporte sa prise de décision à la séance ordinaire du conseil du 15 août 2017 et entendra à ce moment tout intéressé relativement à cette demande.

#### ADOPTÉE

2017-06-423

#### **Dans la zone P-257 : dérogation mineure 2017-0056 à l'égard de l'immeuble situé au 9, rue Liboiron - Implantation et superficie d'une remise projetée**

**1. Nature et effets :** La présente demande a pour objet les éléments suivants :

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 9.2.4

- la construction d'une remise projetée ayant une superficie de 26,7 mètres carrés au lieu d'une superficie maximale de 20 mètres carrés.

Article 10.2.1

- l'implantation d'une remise projetée empiétant dans la marge avant secondaire pour un terrain d'angle.

Le tout tel que montré au plan d'implantation A4930 portant la minute 3538 de l'arpenteur-géomètre Adam Masson-Godon en date du 10 mai 2017.

**2. Recommandation du CCU :** Le comité a pris connaissance de la demande de dérogation mineure DM 2017-0056.

**3. Consultation publique :** Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

#### **4. Résolution**

Il est proposé par Serge Bossé, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM 2017-0056 telle que formulée.

#### ADOPTÉE

2017-06-424

#### **Dans la zone Vc-402 : dérogation mineure 2017-0047 à l'égard de l'immeuble situé au 28A, chemin de la Pointe-Greenshields - Empiètement du bâtiment principal existant dans la marge de recul adjacente au lac**

**1. Nature et effets :** La présente demande a pour objet l'élément suivant :

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 10.1.12

- l'implantation d'une cheminée existante du bâtiment principal existant à une distance de 7,39 mètres d'un cours d'eau ou d'un lac au lieu d'une distance minimale de 20 mètres.

Le tout tel que montré au certificat de localisation X-61972 portant la minute 5214 de l'arpenteur-géomètre Sébastien Généreux en date du 12 décembre 2016.

**2. Recommandation du CCU :** Le comité a pris connaissance de la demande de dérogation mineure DM 2017-0047.

**3. Consultation publique :** Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

#### **4. Résolution**

Il est proposé par Serge Bossé, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM 2017-0047 telle que formulée.

**ADOPTÉE**

2017-06-425

**Dans la zone Ca-944 : dérogation mineure 2017-0062 à l'égard de l'immeuble situé au 380, route 329 Nord - Aménagements extérieurs et stationnements**

**1. Nature et effets :** La présente demande a pour objet les éléments suivants :

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 10.3.3

- le retrait de l'exigence de clôturer l'espace d'entreposage d'un emplacement situé en zone commerciale.

Article 11.2.9

- le retrait partiel de l'exigence d'une clôture pour l'entreposage d'objets usagés.

Article 12.3.1

- l'aménagement de deux accès dont la distance entre eux sera de 13,53 mètres au lieu de 80 mètres.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation A4916 préparé par l'arpenteur-géomètre Adam Masson-Godon portant la minute 3539 en date du 17 mai 2017.

**2. Recommandation du CCU :** Le comité a pris connaissance de la demande de dérogation mineure DM 2017-0062.

**3. Consultation publique :** Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

**4. Résolution**

Il est proposé par Serge Bossé, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM 2017-0062 telle que formulée.

**ADOPTÉE**

2017-06-426

**106, rue de Chamonix - Rénovation du bâtiment principal - PIIA Construction ou agrandissement au Domaine Chanteclair**

ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Serge Bossé, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 006 Construction ou agrandissement au Domaine Chanteclair qui consiste à la rénovation d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages par le remplacement des garde-corps de la galerie avant se prolongeant en latérale droite. Le crépi de la fondation de l'élévation avant sera remplacé. Le bâtiment principal et les remises seront repeints et seulement le revêtement des toitures des remises sera remplacé. Une main courante en bois sera installée le long des escaliers extérieurs.

Le tout tel que montré au plan préparé par Daniel Lafrance en date du 17 mai 2017.

Cette demande est déposée par Daniel Lafrance, représentant dûment mandaté, par Nicole Malinowski, propriétaire de l'immeuble sis sur la partie du lot 7 du rang 9 du canton de Morin au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne..

#### ADOPTÉE

2017-06-427

#### **380, route 329 Nord - Agrandissement du bâtiment principal et aménagements extérieurs « Les équipements Cloutier » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329**

ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Serge Bossé, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329 qui consiste à l'agrandissement du bâtiment principal existant ainsi qu'à la réalisation d'aménagements extérieurs et d'espaces de stationnement, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- ✓ le nettoyage complet de la propriété, le retrait de tous les débris et de tous les véhicules désaffectés ;
- ✓ le remplacement d'au moins 3 lilas japonais par des arbres à plus grand déploiement ;
- ✓ l'utilisation d'un éclairage dirigé vers le sol pour l'ensemble du projet ;
- ✓ le lignage des cases de stationnement et l'identification par un marquage adéquat au sol de l'espace pour personnes handicapées ;
- ✓ le dépôt d'une garantie financière de 5 000 \$ visant à assurer la conformité des travaux et le respect des exigences.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation A4916 préparé par l'arpenteur-géomètre Adam Masson-Godon portant la minute 3539 en date du 17 mai 2017.

Cette demande est déposée par « 9301-2474 Québec inc. » propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 13B-18, 14-29 et les parties des lots 13B et 14 du rang 5 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

#### ADOPTÉE

2017-06-428

#### **1002, rue des Entreprises - Nouvelles enseignes d'identification attachées et détachées « Zanim inc. » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329**

ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Serge Bossé, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329 qui consiste à l'installation de deux nouvelles enseignes pour l'établissement commercial artériel de type grossiste « Zanim inc. », soit une première attachée en façade ainsi qu'une seconde au module d'enseignes existant en cour avant de l'emplacement, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- ✓ le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 300 \$ afin de garantir la conformité des travaux.

Le tout tel que montré au devis d'affichage préparé par Infographie Boréale reçu en date du 4 mai 2017.

Cette demande est déposée par « Zanimco inc. », représentant dûment mandaté par « TMP Réfrigération inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 55 et 60 du rang 5 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

**ADOPTÉE**

2017-06-429

**1110, rue Principale - Nouvelles enseignes d'identification attachées et module d'enseignes détaché « Dépanneur Halte-des-Monts inc. » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329**

ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Serge Bossé, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329 qui consiste à l'installation de nouvelles enseignes attachées au nouveau bâtiment ainsi qu'à la marquise du nouveau commerce pétrolier avec dépanneur et lave-auto. La construction d'un nouveau module d'enseignes en cour avant de l'emplacement est également prévu pour les établissements du projet intégré commercial, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- ✓ le remplacement du fascia courbé et de la barre rouge lumineuse à la marquise par des appliqués de même couleur et le respect d'un maximum de 1 enseigne par façade sur rue ;
- ✓ un maximum d'une seule enseigne devra être respecté pour le lave-auto. Celle-ci devra être constituée de lettres individuelles en relief d'au moins 5,08 centimètres d'épaisseur et les bandes de couleur jaune et rouge devront être retirées ;
- ✓ le dépôt d'une proposition d'éclairage par projection de type col-de-cygne pour les enseignes attachées ;
- ✓ le dépôt d'une proposition de lettrage en relief pour l'ensemble des enseignes proposées au module d'enseignes ;
- ✓ le dépôt d'une proposition d'aménagement paysager comprenant arbustes et végétaux à la base du module d'enseignes ;
- ✓ le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 5 000 \$ afin de garantir la conformité des travaux et le respect des exigences.

Cette demande est déposée par « Enseignes TransWorld Cie », représentant dûment mandaté, par « Halte routière sortie 86 inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 5 580 349 et 5 581 905 au cadastre du Québec.

**ADOPTÉE**

2017-06-430

**217, rue Principale Est – Nouvelle enseigne d'identification attachée « Réflexe ergo physio inc. » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329**

ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Serge Bossé, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329 qui consiste à l'installation d'une nouvelle enseigne d'identification attachée au bâtiment pour l'établissement commercial de service lié à la santé « Réflexe ergo physio inc. », en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- ✓ le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 300 \$ afin de garantir la conformité des travaux.

Le tout tel que montré au devis d'affichage préparé par Brigitte St-Jean, illustratrice, designer graphique, reçu en date du 4 mai 2017.

Cette demande est déposée par « Réflexe ergo physio inc. », représentant dûment mandaté, par « Les gestions SBR inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 9-118, du rang 3 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

#### ADOPTÉE

2017-06-431

**1272-1276A, rue Principale - Nouvelle enseigne d'identification détachée « FYI services et produits Québec inc. » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329**

ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Serge Bossé, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329 qui consiste à l'installation d'une nouvelle enseigne d'identification détachée au poteau existant en cour avant de l'emplacement pour la clinique d'optométrie, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- ✓ le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 1 000 \$ afin de garantir la conformité des travaux.

Le tout tel que montré au devis d'affichage préparé par « Posimage inc. » portant le numéro 68 en date du 12 mai 2017.

Cette demande est déposée par « Posimage inc. », représentant dûment mandaté par « Michel Laliberté et associés inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 580 357 au cadastre du Québec.

#### ADOPTÉE

2017-06-432

**1153, rue des Entreprises - Affichage « Ébénisterie système D » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329**

ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Serge Bossé, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329 qui consiste à l'installation d'une enseigne à plat au bâtiment pour permettre l'affichage du commerce « Ébénisterie système D », en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- ✓ l'ajout d'un éclairage de type col-de-cygne ;
- ✓ le dépôt d'une garantie financière de 300 \$ servant à assurer la conformité des travaux et le respect de l'exigence.

Le tout tel que montré aux plans et aux devis d'affichage préparés par « Caméléon Publi Design » en date du 26 avril 2017.

Cette demande est déposée par « Ébénisterie système D », représentant dûment mandaté par « Gestion Norexco inc. » propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 49-6 du rang 5 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

**ADOPTÉE**

2017-06-433

**700, rue Principale - Affichage « Belvédère Nissan Ste-Agathe » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329**

ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Serge Bossé, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329 qui consiste à l'affichage du commerce de vente de véhicules usagés « Belvédère Accès Crédit Ste-Agathe », en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- ✓ le refus des enseignes sur les vitrines telles que présentées ;
- ✓ le retrait de la structure gonflable *sky dancer* ;
- ✓ le retrait de l'éclairage existant dans les coins du pignon avant ;
- ✓ le dépôt d'une garantie financière de 1 000 \$ visant à garantir la conformité des travaux et le respect des exigences.

Cette demande est déposée par « Belvédère Nissan Ste-Agathe », représentant dûment mandaté, par « 9005-9437 Québec inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 580 228 au cadastre du Québec.

**ADOPTÉE**

2017-06-434

**5647, route 117 - Affichage sur poteau « Planchers-Déco JLO inc. » PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329**

ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Serge Bossé, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329 qui consiste à l'installation d'une enseigne sur poteau pour l'affichage du commerce « Planchers-Déco JLO inc. », en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- ✓ l'ajout d'éclairage de type col-de-cygne ;
- ✓ l'ajout d'un aménagement paysager à la base de l'enseigne ;
- ✓ le retrait des enseignes temporaires ;
- ✓ le dépôt d'une garantie financière de 1 000 \$ visant à assurer la conformité des travaux et le respect des exigences.

Le tout tel que montré au devis préparé par « Momentum arts et technologies inc. » en date du 4 mai 2017.

Cette demande est déposée par Francis Bergeron représentant dûment mandaté, par Francis Bergeron et fiducie G. Valade, propriétaires de l'immeuble sis sur le lot 18A-30 du rang 5 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

2017-06-435

**45, rue Saint-André - Rénovation du bâtiment principal - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux**

ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Serge Bossé, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 004 Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux qui consiste au changement de toutes les ouvertures.

Cette demande est déposée par Raymond Lavallée représentant dûment mandaté, par Raymond Lavallée et Denise Chalifoux, propriétaires de l'immeuble sis sur la partie du lot 11A-75 du rang 4 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

2017-06-436

**5, rue Saint-Henri Ouest - Changement de la galerie avant - PIIA Travaux de construction dans certaines zones**

ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Serge Bossé, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 013 Travaux de construction dans certaines zones qui consiste à la modification de la galerie avant, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- ✓ la réparation des marches en bordure du trottoir et le retrait de leur empiètement dans l'emprise publique.

Cette demande est déposée par « 9281-1272 Québec inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 581 333 au cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2017-06-437

**135, rue Trudeau - Nouvelle habitation unifamiliale - PIIA Travaux et construction dans les zones Va-829 et Vc-803**

ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Serge Bossé, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 021 Travaux et construction dans les zones Va-829 et Vc-803 qui consiste à la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- ✓ l'application d'un crépi de couleur grise sur les murs de fondation apparents.



Le tout tel que montré au plan projet d'implantation Y-62-397-1 préparé par l'arpenteur- géomètre Sébastien Généreux portant la minute 5 282 en date du 21 avril 2017.

Cette demande est déposée par, Paul Gaudet, représentant dûment mandaté par la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 45-38 du rang 5 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne

#### ADOPTÉE

2017-06-438

#### **37, rue Larocque Est - Modification d'une cheminée existante de l'école Notre-Dame-de-la-Sagesse - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux**

##### ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Serge Bossé, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 004 Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux qui consiste à la modification d'une cheminée existante en façade principale du bâtiment de l'école Notre-Dame-de-la-Sagesse.

Le tout tel que montré au plan de modification de cheminée préparé par l'architecte Mario Allard portant le numéro de projet 1716 en date du 19 mai 2017.

Cette demande est déposée par la « Commission scolaire des Laurentides », propriétaire de l'immeuble sis sur une partie du lot 11C du rang 3 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

#### ADOPTÉE

2017-06-439

#### **150, rue des Bâtisseurs - Construction, stationnement et aménagement extérieur - PIIA Travaux et construction dans les zones In-942 et In-432**

##### ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Serge Bossé, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 022 Travaux et construction dans les zones In-942 et In-432 qui consiste à la réalisation de la première phase du projet intégré industriel projeté par la construction d'un bâtiment industriel, à l'aménagement des aires de stationnement, de circulation et aménagements, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- ✓ le dépôt d'une proposition d'aménagement paysager des espaces libres du site comprenant arbres, arbustes et végétaux, le tout préparé par un professionnel compétent ;
- ✓ l'ajout d'insertions de bois aux façades principales proposées ;
- ✓ le dépôt d'une proposition d'éclairage vers le bas à défilé absolu pour l'éclairage du bâtiment et des cours ;
- ✓ le dépôt d'un plan de drainage pour la gestion des eaux pluviales du site à construire ;
- ✓ le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 5 000 \$ afin de garantir la conformité des travaux et le respect des exigences.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation A4929 du même arpenteur-géomètre portant la minute 3548 en date du 12 juin 2017 ainsi qu'au plan de projet de développement 15-0150-JL Brissette de l'architecte Dany Langevin en date du 8 mai 2017.

Cette demande est déposée par Syscomax inc. », représentant dûment mandaté, par « Rénovation Ste-Agathe inc. » propriétaire de l'immeuble, sis sur les lots 13B-20, 13B-22, 14-32, 14-33, 14-36, 15A-1, 15A-2 et une partie des lots 13B, 14 et 15A du rang 5 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

#### ADOPTÉE

2017-06-440

#### **Les lots projetés 65 à 72 du rang 5 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne – Lotissement - PIIA Travaux et construction dans les zones In-942 et In-432**

##### ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Serge Bossé, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 022 Travaux et construction dans les zones In-942 et In-432 qui consiste à la subdivision des lots existants pour la création d'un projet intégré industriel prévoyant le prolongement de la rue des Bâtisseurs existante sous forme d'allée d'accès carrossable et comptant trois parties privatives ainsi qu'une partie commune, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- ✓ le dépôt d'une proposition d'éclairage vers le bas à défilé absolu pour l'éclairage de l'allée de circulation projetée ;
- ✓ fournir les tabliers de manœuvre projetés pour la circulation lourde et les véhicules d'urgence ;
- ✓ la signature d'un protocole d'entente avec la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;
- ✓ le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 50 000 \$ afin de garantir la conformité des travaux et le respect des exigences.

Le tout tel que montré au plan image A4933 préparé par l'arpenteur-géomètre Adam Masson-Godon portant la minute 3550 en date du 12 juin 2017

Cette demande est déposée par Syscomax inc. », représentant dûment mandaté, par « Rénovation Ste-Agathe inc. » propriétaire de l'immeuble, sis sur les lots 13B-20, 13B-22, 14-32, 14-33, 14-36, 15A-1, 15A-2 et une partie des lots 13B, 14 et 15A du rang 5 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

#### ADOPTÉE

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

2017-06-441

#### **Conditions préalables à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale - Cession de terrains aux fins de parcs, terrains de jeux ou d'espace naturel -**

##### CONSIDÉRANT QUE

la société « Arontec inc. » a déposé à la Ville au plan relatif à une opération cadastrale en vue de procéder au lotissement d'un terrain lui appartenant, tel que montré au plan cadastral parcellaire préparé par Adam Masson-Godon le 18 janvier 2017 sous le numéro 3285 de ses minutes ;

##### CONSIDÉRANT

les articles 117.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1)* et les dispositions du chapitre 18 du règlement de lotissement numéro 2009-U54 ;

CONSIDÉRANT QUE

ce projet vise la création de deux lots dont l'un était déjà construit avant l'entrée en vigueur du règlement de lotissement ;

CONSIDÉRANT QUE

la société a manifesté son intérêt à céder à la Ville le lot 5 580 900 au cadastre du Québec à titre de contribution telle qu'exigée par la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE

le conseil est d'avis que le lot offert, situé à l'extérieur du site faisant l'objet de l'opération cadastrale, convient à l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil consent, comme condition préalable à l'approbation du plan relatif à l'opération cadastrale déposé par la société « Arontec inc. », préparé par Adam Masson-Godon le 18 janvier 2017 sous le numéro 3285 de ses minutes, à signer une entente avec cette société aux termes de laquelle cette dernière s'engage à céder gratuitement à la Ville le lot 5 580 900 au cadastre du Québec, avec garantie légale, à titre de contribution exigée en application du chapitre 18 du règlement de lotissement numéro 2009-U54;

QUE le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement soit autorisé à signer l'entente avec la société pour donner effet à la présente ;

QUE les honoraires professionnels et les frais relatifs à la préparation et la publication de l'acte notarié de la cession du lot soit à la charge de la société ;

QUE le conseil autorise le maire et la greffière, ou à défaut le greffier-adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession notarié.

**ADOPTÉE**

2017-06-442

**Acquisition judiciaire du droit de propriété par prescription décennale -Demande de Stephen J. Shiller - lot 5 580 253 du cadastre du Québec**

ATTENDU

le dépôt à la Cour supérieure d'une demande introductive d'instance en acquisition du droit de propriété d'un immeuble par prescription sous le numéro 700-17-014276-173 par monsieur Stephen J. Shiller à l'égard du lot 5 580 253 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE

la Ville est la propriétaire du lot 5 580 037 du cadastre du Québec, étant le chemin Tour-du-Lac, adjacent au lot visé par la demande ;

ATTENDU QUE

la Ville n'a aucune prétention quant au droit de propriété du lot visé par la demande ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil ne conteste pas la demande de monsieur Stephen J. Shiller déposée à la Cour supérieure sous le numéro 700-17-014276-173 et déclare s'en rapporter à la justice ;

QUE le conseil mandate la directrice du Service juridique pour informer le procureur de la partie demanderesse à cet effet et effectuer tout acte pour donner effet à la présente.

**ADOPTÉE**

2017-06-443

**Club de gymnastique Québecgym.com – Subvention**

ATTENDU QUE

l'organisme « Québecgym.com » offre des cours de gymnastique récréative et compétitive aux jeunes de 3 ans à 18 ans ainsi qu'un camp de jour durant l'été ;

ATTENDU

la campagne de financement organisée afin de financer l'achat d'un système d'air conditionné / chauffage et de toiles solaires pour son local sis au 76, rue Demontigny à Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU QUE

le conseil désire apporter un soutien à cet organisme œuvrant auprès des jeunes ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le versement d'une subvention au montant de 500 \$ à l'organisme « Québecgym.com » dans le cadre de sa campagne de financement pour l'achat d'un système d'air conditionné / chauffage et de toiles solaires pour le gymnase du club de gymnastique ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées au poste budgétaire selon le bon de commande numéro DG\*184.

**ADOPTÉE**

2017-06-444

**Échange de parcelles de terrains avec la société 6465471 Canada Inc. - Modification de la résolution numéro 2017-03-152**

ATTENDU QU'

aux termes de la résolution numéro 2017-03-152 le conseil a autorisé un échange de parcelles de terrains avec la société « 6465471 Canada Inc. », représentée par monsieur Patrick Hamaoui ;

ATTENDU QUE

certaines corrections au projet d'acte qui a été soumis pour approbation doivent être apportées et qu'il y a lieu de modifier cette résolution ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil procède à un acte d'échange avec la société « 6465471 Canada Inc. », concernant les parcelles de terrains identifiées au tableau joint comme annexe A, dont le total de la superficie de terrain cédée par la société est de 53 591,70 mètres carrés, le tout tel que plus amplement détaillé au projet d'acte d'échange préparé par Me Marie-Ève Chalifoux, notaire ;

QUE le conseil confirme l'octroi du contrat de services professionnels à l'étude « Léonard, Pagé, Chalifoux, Piché, notaires inc. » pour la réalisation et publication d'un acte d'échange de parcelles de terrains entre la Ville et la société « 6465471 Canada Inc. », au coût de 900 \$, incluant les honoraires, les frais et les taxes applicables ;

- QUE le conseil autorise le maire et la directrice du Service juridique et greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis ;
- QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro GD-134 ;
- QUE la résolution numéro 2017- 03-152 soit modifiée et remplacée par la présente résolution.

**ADOPTÉE**

2017-06-445

**Gestionnaires du compte « Mon dossier - Entreprise » de Revenu Québec**

ATTENDU QUE

Revenu Québec a modifié son site « Clic Revenu » pour devenir « Mon dossier – Entreprise » et qu'ils en ont profité pour apporter certaines modifications aux rôles et responsabilités des représentants autorisés, responsables des services électroniques, dont l'une de ces modifications concerne la gestion des accès électroniques ;

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts doit ainsi renommer ses représentants autorisés ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts nomme le trésorier, Gilles Chamberland, ainsi que Chantal Reid, assistante-trésorière, à titre de représentants de la Ville et sont autorisés :

- à inscrire la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (N° d'identification NEQ 8831855208) aux fichiers de Revenu Québec ;
- à gérer l'inscription de la Ville à Clic Sécur – Entreprises ;
- à gérer l'inscription de la Ville à « Mon dossier » pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;
- à remplir les rôles et assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de « Mon dossier » pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la Ville, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour les comptes de la ville, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, présentes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Ville pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxes d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide de services en ligne).

**ADOPTÉE**

2017-06-446

**Appel d'offres TP-2017-028 -Déblaiement et sablage des routes**

ATTENDU QUE

la Ville a demandé des soumissions par son appel d'offres public numéro TP-2017-028 ;

ATTENDU QUE

l'analyse des documents d'appel d'offres a révélé des contradictions entre certaines clauses qui y sont contenues ainsi que des lacunes auxquelles il y a lieu de remédier ;

ATTENDU QUE

cette situation constitue un motif valable et suffisant pour la Ville d'annuler le processus et de retourner en appel d'offres ;

ATTENDU QU'

aux termes des documents d'appel d'offres la Ville s'est réservée le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans aucune obligation envers les soumissionnaires ;

ATTENDU

la recommandation du directeur général ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil n'accepte aucune des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres TP-2017-028 concernant le déblaiement et sablage des routes ;

QUE le conseil autorise le directeur des travaux publics à procéder à un nouvel appel d'offres pour le déblaiement et sablage des routes identifiées aux circuits 6 à 9 pour une durée de 5 ans.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR (durée maximale de 15 minutes)**

**MOT DE LA FIN ET REMARQUES D'INTERET PUBLIC**

2017-06-447

**Levée de la séance**

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la séance soit et est levée.

**ADOPTÉE**

---

Le président de la séance,  
Monsieur Denis Chalifoux

---

La directrice du Service juridique et greffière,  
Me Louise Boivin

## INDEX DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LE 20 JUIN 2017

- 2017-06-361 Adoption de l'ordre du jour
- 2017-06-362 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2017
- 2017-06-363 Approbation du procès-verbal du conseil d'agglomération de la séance ordinaire du 16 mai 2017
- 2017-06-364 Régie incendie des Monts - Nomination des membres du conseil d'administration
- 2017-06-365 Centre sportif Damien-Héту - Installation de luminaires au hall d'entrée
- 2017-06-366 Centre sportif Damien-Héту - Installation de luminaires au plafond au-dessus de la piscine
- 2017-06-367 Place Lagny - Dépense financière par le « fonds de roulement – Agglomération »
- 2017-06-368 Centre sportif Damien-Héту -Travaux de plomberie pour l'entrée d'eau de la piscine
- 2017-06-369 Vente du lot 45-38, rang 5 canton Beresford – Développement résidentiel du Domaine Mont-Catherine 4 Versants
- 2017-06-370 Octroi de contrat de services professionnels pour la représentation de la Ville, intimée dans les recours en contestation d'évaluation foncière
- 2017-06-371 Octroi de contrat de services professionnels à Prévost Fortin D'Aoust s.e.n.c.r.l pour représenter la Ville dans un recours devant le tribunal
- 2017-06-372 Rescission des résolutions numéros 2015-04-202 et 2015-04-203 – Honoraires professionnels – Mise aux normes de l'alimentation en eau potable
- 2017-06-373 Évaluation des besoins actuels en internet haute vitesse
- 2017-06-374 Prolongement de la conduite d'aqueduc sur le chemin de la Rivière – Financement par la réserve « Stabilisation taxe d'eau »
- 2017-06-375 Remise en place de la conduite de rétention Brissette pour les égouts – Financement par la réserve « Stabilisation taxes d'égout »
- 2017-06-376 Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut – Campagne de financement annuelle 2017
- 2017-06-377 Autorisation préalable -Souper-bénéfice « Prévoyance envers les aînés des Laurentides inc »
- 2017-06-378 Subvention à la Commission scolaire des Laurentides dédiée à la Polyvalente des Monts -Suivi environnemental de la qualité de l'eau de la rivière du Nord
- 2017-06-379 Adhésion de la Municipalité du Village de Val-David à la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL)
- 2017-06-380 Résolution d'intention de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts concernant la collecte des matières organiques
- 2017-06-381 Projets financés par le « fonds de roulement – Ville »
- 2017-06-382 Octroi de contrat de services professionnels à Dunton Rainville s.e.n.c.r.l – Démolition de la salle de réception/piscine – 1, chemin Panorama
- 2017-06-383 Aide financière pour la relocalisation d'une entreprise dans le parc industriel des Bâtitseurs - « J.L. Brissette Ltée »
- 2017-06-384 Régie intermunicipale des Trois-Lacs - Règlement 005-2017 ayant pour objet l'acquisition de camions avec bennes et autorisant un emprunt
- 2017-06-385 Régie intermunicipale des Trois-Lacs - Règlement 006-2017 ayant pour objet de constituer un fonds de roulement en utilisant le solde disponible d'un règlement d'emprunt
- 2017-06-386 Comptes payés – Mai 2017
- 2017-06-387 Rapport sur les autorisations de dépense accordée en vertu d'une délégation du conseil et dépôt du certificat du trésorier sur la disponibilité de crédits
- 2017-06-388 Dépôt du rapport budgétaire
- 2017-06-389 Autorisation d'émission de cartes de crédit pour certains directeurs
- 2017-06-390 Adoption du second projet de règlement 2017-U53-68 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 – Modification des zones « Ca 121 » et « Ca 115 » et des grilles des usages et des normes des zones « Ca 121 », « Ct 200 », « Hc 267 » et « Va 959 »
- [Avis de motion](#) Règlement 2017-U53-68 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 – Modification des zones « Ca 121 » et « Ca 115 » et des grilles des usages et des normes des zones « Ca 121 », « Ct 200 », « Hc 267 » et « Va 959 »

- 2017-06-391 Projet de règlement numéro 2017-U53-71 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 concernant la modification des limites des zones « Ca 936 » ET « Vc 937 » et la modification de la grille des usages et des normes de la zone « ca 936 » dont l'ajout de certains usages commerciaux (C5 ET C6)
- Avis de motion Règlement numéro 2017-U51-8 modifiant le règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2009-U51 – Modifications de certaines dispositions administratives
- 2017-06-392 Projet de règlement numéro 2017-U50-5 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 2009-U50 concernant les limites du périmètre d'urbanisation, du secteur industriel à développer et de l'affectation « commerciale artérielle » dans le secteur nord de la route 117 et la modification de la structuration et la vocation de certains secteurs de la ville afin de créer un pôle secondaire à vocation véhiculaire
- [Avis de motion](#) Règlement numéro 2017-33-5 modifiant le règlement numéro 2000-33 permettant l'aménagement de terrasses sur l'emprise de la voie publique – modification des exigences d'aménagement
- Avis de motion Règlement numéro 2017-M-251 relatif au programme d'aide sous forme de crédit de taxes à certaines personnes
- 2017-06-393 Adoption du règlement numéro 2017-M-250 modifiant le règlement numéro 2015-M-223 décrétant un programme de revitalisation visant à promouvoir la construction de nouveaux bâtiments d'habitations à des fins de densification du centre-ville et sa périphérie
- 2017-06-394 Projet de règlement de concordance numéro 2017-U53-69 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier le plan de zonage pour les zones « Ha 813 » « In 945 », « Vc 811 » « Vc 821 » et « Vc 948 » et d'assurer la concordance avec le règlement numéro 2016-U50-4
- Avis de motion Règlement de concordance numéro 2017-U53-69 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier le plan de zonage pour les zones « Ha 813 » « In 945 », « Vc 811 » « Vc 821 » et « Vc 948 » et d'assurer la concordance avec le règlement numéro 2016-U50-4
- 2017-06-395 Embauche d'une personne salariée temporaire pour le Service des travaux publics
- 2017-06-396 Démission à un poste de secrétaire
- 2017-06-397 Démission au poste de préposé à la rémunération
- 2017-06-398 Poste de contremaître au service des travaux publics - confirmation
- 2017-06-399 Adjudication de contrat Honoraires professionnels - Mandat - Contrôle qualitatif - Travaux de remplacement et prolongement d'aqueduc sur le chemin du Lac-des-Sables - Appel d'offres TP-2017-026
- 2017-06-400 Réfection des barrages de la Rivière-du-Nord - Appel d'offres numéro TP-2016-010 – Décompte progressif 05 et final
- 2017-06-401 Signalisation - Enlèvement des panneaux d'interdiction de stationner - Rue Brissette
- 2017-06-402 Signalisation - Panneaux d'arrêt - Rue des Pinsons à l'intersection de la rue des Mésanges
- 2017-06-403 Construction d'un bassin de rétention – Poste de pompage de la Rivière du Nord – Appel d'offres numéro TP-2016-026 – Décompte progressif 08 et final
- 2017-06-404 Adjudication de contrat – Travaux de démolition et construction d'un trottoir monolithique (+/- 160 ml) - Appel d'offres sur invitation numéro TP-2017-030
- 2017-06-405 Travaux de réfection de trottoirs et bordures sur diverses rues - Appel d'offres numéro TP- 2014-024 – Programme Parc - Acceptation finale et libération de la retenue contractuelle
- 2017-06-406 Pavage de la rue des Pinsons et d'une partie des rues des Mésanges et Beauregard – Appel d'offres numéro TP-2016-007 - Acceptation finale et libération de la retenue contractuelle
- 2017-06-407 Travaux de réfection de trottoirs et bordures sur diverses rues - Appel d'offres numéro TP- 2013-019 - Acceptation finale et libération de la retenue contractuelle
- 2017-06-408 Travaux de réfection de trottoirs et bordures sur diverses rues - Appel d'offres numéro TP- 2014-013 – PARC 2014 - Acceptation finale et libération de la retenue contractuelle
- 2017-06-409 Adjudication de contrat pour la construction d'un stationnement municipal sur la rue Larocque Est - Appel d'offres numéro TP-2017-034
- 2017-06-410 Remplacement du groupe électrogène au poste de la Rivière du Nord – Appel d'offres TP - 2016-038 – Décompte progressif 02 et final – Acceptation provisoire des travaux.
- 2017-06-411 Travaux de remplacement et prolongement d'aqueduc sur le chemin du Lac-des-Sables – Appel d'offres TP-2017-009 - Décomptes progressifs 01
- 2017-06-412 Réfection de chaussée – Diverses interventions – Appel d'offres TP-2017-016 - Décompte progressif 01
- 2017-06-413 Autorisations - Utilisation de la plage Major et feu d'artifice - 50ième anniversaire du Camping et centre de plein air Ste-Agathe-des-Monts – 29 juillet 2017



- 2017-06-414 Achat d'un module de jeux – Parc Touchette
- 2017-06-415 Activités de la communauté juive – Congrégation Maison d'Israël
- 2017-06-416 Aide à des organismes communautaires - Cartes d'accès aux plages
- 2017-06-417 Classique Nathalie Bougie – Fondation Droit Devant – Autorisation de passage sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
- 2017-06-418 Rapport d'activité en urbanisme et environnement de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de mai 2017
- 2017-06-419 Émission de constats
- 2017-06-420 Protocole d'entente amendé relatif à la construction d'un bâtiment principal - lots 13C-5 et 13C-33, rang 3, Canton Beresford - 20, rue Larocque Ouest
- 2017-06-421 Projet de développement résidentiel de la société 9250-7037 Québec inc – Conditions préalables à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale -Cession de terrains aux fins de parcs, terrains de jeux ou d'espace naturel
- 2017-06-422 Dans la zone Hc-230 : dérogation mineure 2017-0051 à l'égard de l'immeuble situé au 30, rue Laurier - Implantation d'un patio dans la marge avant et hauteur d'un mur de soutènement
- 2017-06-423 Dans la zone P-257 : dérogation mineure 2017-0056 à l'égard de l'immeuble situé au 9, rue Liboiron - Implantation et superficie d'une remise projetée
- 2017-06-424 Dans la zone Vc-402 : dérogation mineure 2017-0047 à l'égard de l'immeuble situé au 28A, chemin de la Pointe-Greenshields - Empiètement du bâtiment principal existant dans la marge de recul adjacente au lac
- 2017-06-425 Dans la zone Ca-944 : dérogation mineure 2017-0062 à l'égard de l'immeuble situé au 380, route 329 Nord - Aménagements extérieurs et stationnements
- 2017-06-426 106, rue de Chamonix - Rénovation du bâtiment principal - PIIA Construction ou agrandissement au Domaine Chanteclair
- 2017-06-427 380, route 329 Nord - Agrandissement du bâtiment principal et aménagements extérieurs « Les équipements Cloutier » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329
- 2017-06-428 1002, rue des Entreprises - Nouvelles enseignes d'identification attachées et détachées « Zanim inc. » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329
- 2017-06-429 1110, rue Principale - Nouvelles enseignes d'identification attachées et module d'enseignes détaché « Dépanneur Halte-des-Monts inc. » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329
- 2017-06-430 217, rue Principale Est – Nouvelle enseigne d'identification attachée « Réflexe ergo physio inc. » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329
- 2017-06-431 1272-1276A, rue Principale - Nouvelle enseigne d'identification détachée « FYI services et produits Québec inc. » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329
- 2017-06-432 1153, rue des Entreprises - Affichage « Ébénisterie système D » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329
- 2017-06-433 700, rue Principale - Affichage « Belvédère Nissan Ste-Agathe » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329
- 2017-06-434 5647, route 117 - Affichage sur poteau « Planchers-Déco JLO inc. » PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329
- 2017-06-435 45, rue Saint-André - Rénovation du bâtiment principal - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux
- 2017-06-436 5, rue Saint-Henri Ouest - Changement de la galerie avant - PIIA Travaux de construction dans certaines zones
- 2017-06-437 135, rue Trudeau - Nouvelle habitation unifamiliale - PIIA Travaux et construction dans les zones Va-829 et Vc-803
- 2017-06-438 37, rue Larocque Est - Modification d'une cheminée existante de l'école Notre-Dame-de-la-Sagesse - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux
- 2017-06-439 150, rue des Bâtisseurs - Construction, stationnement et aménagement extérieur - PIIA Travaux et construction dans les zones In-942 et In-432
- 2017-06-440 Les lots projetés 65 à 72 du rang 5 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne – Lotissement - PIIA Travaux et construction dans les zones In-942 et In-432
- 2017-06-441 Conditions préalables à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale -Cession de terrains aux fins de parcs, terrains de jeux ou d'espace naturel -
- 2017-06-442 Acquisition judiciaire du droit de propriété par prescription décennale -Demande de Stephen J. Shiller - lot 5 580 253 du cadastre du Québec

- 2017-06-443 Club de gymnastique Québecgym.com – Subvention
- 2017-06-444 Échange de parcelles de terrains avec la société 6465471 Canada Inc. - Modification de la résolution numéro 2017-03-152
- 2017-06-445 Gestionnaires du compte « Mon dossier - Entreprise » de Revenu Québec
- 2017-06-446 Appel d'offres TP-2017-028 -Déblaiement et sablage des routes
- 2017-06-447 Levée de la séance